

1 – Délégations de vote.

2 – Désignation des secrétaires de séance.

Le Conseil désigne Emilie THEROUIN en qualité de secrétaire et Guillaume BONNET en qualité de secrétaire adjoint.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - Communications du président.

Le président précise qu'un vœu sera abordé en fin de séance.

DONT ACTE

4 – Décisions du président. Compte-rendu.

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, M le Président rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 14 octobre 2010.

DONT ACTE

5 – Autorisation donnée au président à signer les marchés.

Le Conseil autorise le Président à signer les marchés listés dans la délibération et qui ont été attribués par les commissions d'appel d'offres réunies les 20 octobre 2011 et 17 novembre 2011.

OBSERVATIONS : Bernard NEMITZ, Eric GUEANT, Denis DHONDT, Denis MILLE, Alain BASSET, Francis DIMPRES, Ernest CANDELA, Dominique GANRY (pouvoir de Daniel WARTELE), Benoit MERCUZOT (pouvoir de Michel QUEZIN), Albert LAURENT (qui représente la commune de Thézy Glimont à la place de Patrick DESSEAUX), Daniel BON se sont abstenus

ADOPTE

6 – Société d'Economie Mixte des Transports Amiénois – SEMTA. Conseil d'administration. Désignation de représentants. Modification.

Pour faire suite à la démission de Mme Sarah THUILLIEZ, Mme Karine MESSAGER est désignée pour représenter la communauté d'agglomération afin de siéger au sein du conseil d'administration de la SEMTA en qualité de titulaire.

OBSERVATIONS : M Daniel BON s'abstient.

ADOPTE

7 – Frais administratifs. Recours dommages aux domaines.

Il est décidé de fixer les frais administratifs engagés par Amiens Métropole dans le traitement des dossiers d'indemnisation consécutifs aux dommages causés aux domaines public et privé à 55,87€ pour les sinistres survenus à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ces frais sont portés sur les états de frais et mis en recouvrement auprès des auteurs des dommages.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – Atelier d'imprimerie d'Amiens Métropole. Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de papeterie. Marché n° 09-442.

Amiens Métropole a contracté un marché de fourniture et de livraison de papeterie pour l'atelier d'imprimerie. Afin d'intégrer une éco-contribution au bordereau des prix unitaires du marché le conseil approuve l'avenant n° 1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – Marché d'exploitation des installations énergétiques. Avenant n°8 au marché de la CRAM n°04164.

La société CRAM s'est vu confier le marché d'exploitation des installations climatiques pour la ville d'Amiens, Amiens Métropole, et le CCAS. Afin d'intégrer à ce marché les adjonctions et suppressions de sites, d'équipements ou de prestations ainsi que les modifications de programmes horaires de chauffage, le conseil approuve l'avenant n°8.

Pour l'ensemble du groupement la hausse annuelle s'élève à 18.442 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – Acquisition et mise en œuvre d'un système de billetterie pour les établissements sportifs, culturels et touristiques d'Amiens métropole. Avenant n°3.

Il est décidé d'approuver l'avenant n°3 au marché d'acquisition et de mise en œuvre d'un système de billetterie pour les établissements sportifs, culturels et touristiques d'Amiens Métropole. Cet avenant modifie des fournitures et prestations apportées aux établissements et fait évoluer les coûts.

L'ensemble de ces modifications contribue à dégager une marge d'un montant de 28 514,40 € TTC qui sera conservée en cas de besoin pour les déploiements futurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – Choix du mode de réalisation des diagnostics archéologiques.

Le code du patrimoine prévoit que la réalisation des diagnostics archéologiques peut se faire de plusieurs manières.

Le conseil métropolitain a opté pour la réalisation de diagnostics au cas par cas comme le prévoit l'article L523-4 a dudit code.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – Compétence TIC : cas des ateliers multimédias.

Les échanges avec les maires des différentes communes concernées ont permis d'organiser les conditions de cessation complète de l'animation d'Ateliers multimédia par Amiens Métropole au 1^{er} janvier 2012.

Afin d'organiser la reprise des agents et la poursuite des activités concernées le conseil métropolitain décide que les locaux destinés à cette activité retourneront en pleine propriété aux communes. La liste des locaux concernés est reproduite ci-dessous.

Les remboursements de charges consentis aux communes au titre du service public susnommé seront par conséquent interrompus à compter du 1^{er} janvier 2012.

COMMUNES	Adresse
ALLONVILLE	Salle de 29 m ² dans l'école - Grande rue
AMIENS	Blaise Pascal
	Hôpital nord Service Pédiatrie
	Cyberbase - 29, avenue de la Paix
	Montières - rue du Longuet
	La Bretesque - 12, place Vogel
	Les Coursives
	Sagebien - 89, rue Sagebien
	Elbœuf - 9, rue Louis Antoine de St Just
BERTANGLES	Convention de remboursement : Salle 24 m ² (rue de St Sauveur)
BLANGY-TRONVILLE	Salle de 22,30 m ² - 3, place Gaston Delapierre
BOVES	Salle de 53 m ² rue Victor Hugo
CAGNY	25 m ² rue Mallet

CAMON	40 m ² place du Général Leclerc
DREUIL-LES-AMIENS	50 m ² dans un bâtiment annexe à la mairie - 32, rue Jean Jaurès
DURY	29,30 m ² rue Péru Lorel dans l'ancien presbytère
GLISY	1 ^{er} étage de la mairie 8, rue Neuve - 41,60 m ²
LONGUEAU	Site multimédia de la Maison de l'Enfance - Rue Lucette Bonnard - 17,50 m ² (+ Pour mémoire CC P. Picasso - Salle non détachable)
PONT-DE-METZ	Salle 1 rue de l'église
POULAINVILLE	Rue Paul Langevin
RIVERY	Rue Baudrez - 58 m ²
RUMIGNY	25 m ² dans les locaux de la Mairie
SAINS-EN-AMIÉNOIS	Dans les locaux municipaux - 19,50 m ² - 56, rue de la Chaussée
SAINT-FUSCIEN	29, rue de Cagny - 60 m ²
SALEUX	Rue Jean Catelas - 28,50 m ²
SALOUEL	Dans la mairie - 45 m ²
SAVEUSE	46, rue Paul Cornet
THÉZY-GLIMONT	Pour mémoire le <i>site multimédia</i> étant hébergé dans la bibliothèque, pas de local indépendant détachable.
VERS-SUR-SELLE	19, route de Conty

OBSERVATIONS : Votent contre : MM Jean-Claude RENAUX Jean-Pierre HADOUX Laurent CUVILLIERS, et Bernard SAVREUX
M. Bernard NEMITZ s'abstient

ADOPTE

13 – Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. CIAPH d'Amiens métropole. Rapport. Année 2010.

Le conseil approuve le rapport de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2010.

Les actions qui ont été menées sont en substance reprises ci dessous :

Voirie et Espaces Publics :

Diagnostic accessibilité

➤ Centre ville

- 59 kms ont été diagnostiqués en 2009

➔ Voirie communale : 44 kms

➔ Voirie d'intérêt communautaire : 15 kms

L'indice moyen d'accessibilité s'élève à 70,96 %.

Le coût des travaux à réaliser a été estimé à 2 190 713, 20 € T.T.C.

Il faut, par ailleurs, préciser que cette évaluation n'intègre pas les travaux importants comme la reprise de chaussée pour suppression du bombé ou la reprise du linéaire complet d'un trottoir susceptibles de devoir être réalisés.

➤ Quartiers (1^{ère} partie)

- 149 kms ont été diagnostiqués en 2010 :

➔ Voirie communale : 82 kms

➔ Voirie d'intérêt communautaire : 67 kms

- l'indice moyen d'accessibilité s'élève à 65, 52 %

- le coût des travaux à réaliser a été estimé à 3 645 665 €

➤ Quartiers (2^{ème} partie)

104 kms (93 kms voirie communale) et 11 kms (voirie communautaire) seront diagnostiqués en 2011

➤ Emplacements réservés dits d'intérêt général

- 13 ont été diagnostiqués en 2008,

- 77 ont été diagnostiqués en 2009,

- 131 sont prévus en 2011.

Travaux de voirie et d'espaces publics :

Ainsi en 2009, cela s'est traduit par :

- la réalisation de 76 dépressions charretières,

- la pose de 152 potelets bicolores et de bandes podotactiles aux traversées piétonnes sur 114 mètres linéaires.

Remarque : Ces chiffres concernent la voirie amiénoise ville et métropolitaine : la répartition entre les deux n'est pas connue.

Les chiffres de 2010 sont en cours de définition.

Néanmoins, la voirie traitée en 2009 représente 3,25 kilomètres :

↳ Ville : 2,5 kilomètres,

↳ Amiens Métropole : 0,75 kilomètres.

La voirie traitée en 2010 représente 1,51 kilomètre :

↳ Ville : 0,15 kilomètres,

↳ Amiens Métropole : 1,36 kilomètre.

Remarque : ces kilométrages sont à doubler car les deux côtés de trottoirs ont été traités

Les opérations réalisées concernent essentiellement le centre ville jusqu'au boulevard Faidherbe, le port d'Aval, le quai de la Somme, les rues du général Leclercq, la rue Jean Catelas, la rue Victor Hugo et des francs muriers, le carrefour de l'hôpital nord.

2009 (réalisé)	2010 (réalisé)	2011 (prévisionnel)
22.437,64 € T.T.C.	324.753,39 € T.T.C.	247.000 € T.T.C.

Les quais bus sont également mis en conformité progressivement. Ces travaux s'inscrivent dans un plan pluriannuel débuté en 2009 avec des crédits affectés relevant de la Direction des Espaces Publics. Ils prennent en compte les abords pour disposer de cheminements continus. La méthodologie retenue a été testée sur la rue d'Abbeville où, en complément des quais, les abords et voiries ont été traités, ce qui a permis de disposer d'un cheminement continu accessible à tous.

2009 (réalisé)	2010 (réalisé)	2011 (prévisionnel)
519 982 € T.T.C.	897 000 € T.T.C.	538 200 € T.T.C.

Parallèlement, la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) est en cours.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) est également en cours.

Service de Transports collectifs et inter modalité

Etat des lieux - Etat d'avancement

L'Etat des lieux a été réalisé dans le cadre de la révision du PDU qui s'échelonne de 2009 à 2012.

Outre des études qui sont réalisées par des prestataires extérieurs, des réunions de concertation sont régulièrement organisées dans le cadre d'un comité technique auquel participent notamment des représentants des personnes handicapées qui sont aussi membres de la commission accessibilité mais aussi des journées d'échanges avec des représentants de la population.

Eléments de suivi

Le réseau dispose de 31 lignes en 2010 :

- 19 lignes régulières,
- 2 lignes de transports à la demande,
- 10 lignes urbaines adaptées pour les scolaires.

Par ailleurs, l'hyper centre est desservi par des véhicules électriques dans le cadre du service Piéto +.

Enfin, un service dédié aux personnes à mobilité réduite est assuré par un prestataire extérieur, Synergihp Picardie Transport Adapté (S.P.T.A.). Il convient de noter que S.P.T.A. a été le premier service en France à obtenir une certification de qualité de services QUALICERT depuis juin 2005.

Au niveau de l'accessibilité du réseau, 96% des bus possèdent des planchers surbaissés. Enfin, un système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageurs (S.A.E.I.V.) a été mis en place en 2009 sur une ligne puis déployé progressivement sur les autres lignes. Les renseignements de la base de données génèrent encore plus ou moins des difficultés dans le fonctionnement dudit système.

Cadre bâti – Etablissements recevant du public

Diagnostic accessibilité – état d'avancement et perspectives :

516 bâtiments (dont 205 relèvent de la compétence d'Amiens Métropole) ont été diagnostiqués.

- indice moyen actuel d'accessibilité : 32%
- coût des travaux à réaliser estimé à : 26 346 520 € H.T. (l'évaluation H.T. n'intégrant pas les maîtrises d'œuvre et honoraires de tout prestataire technique nécessaire à la conception et à la réalisation des travaux). Ce montant concerne les 516 bâtiments.

Travaux dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) :

En 2009, une première tranche de travaux a été initiée dans 1 bâtiment : aménagement de bassins ludiques et installation d'un élévateur au Coliséum.

En 2010, Amiens Métropole a défini un programme 2010 de travaux de mise en conformité.

Ainsi, en 2010, une première tranche de travaux et d'aménagements a été engagée et/ou réalisée sur 8 sites (Stand de tir Sagebien, Gymnase Stéphane Fournier, Salle Labaume ASTT, Maison Jules Verne, Médiathèque Léopold Senghor, Gare routière, cafétéria le Nautilus, gymnase avenue de la Paix)

Par ailleurs, 3 maîtrises d'œuvre externe ont été lancées (Bibliothèque Aragon, Maison de la Culture et Coliséum).

2009 (réalisé)	2010 (réalisé)	2011 (prévisionnel)
0,00 € T.T.C.	133.666,69 € T.T.C.	381.292, 00 € T.T.C.

Une démarche similaire a été effectuée en 2011.

Ces programmes prévisionnels ont été présentés aux membres de la Commission Accessibilité et ajustés, le cas échéant, en tenant compte des suggestions de ces derniers.

Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Comme pour la voirie, la collectivité disposera d'une base de données actualisable afin d'assurer le suivi de l'évolution de l'accessibilité au fur et à mesure des travaux réalisés.

Les agents ont été formés fin 2010 à l'utilisation de cet outil spécifique. Cette base de données sera mise à notre disposition dès que nous aurons défini le mode de classement des bâtiments

Cadre bâti – logements

Ce volet relève de la compétence de la Ville.

6 – Accès à l'information

Le diagnostic accessibilité du site de la collectivité a été programmé pour 2011. Comme pour les parties E.R.P., voirie/espaces publics et emplacements réservés, la Collectivité a choisi de recourir à un prestataire extérieur, le groupement Accesmétrie.

7 – Autres Actions :

7.1 Volet formation et informations

- Les agents des services voirie et patrimoine immobilier ont suivi une formation relative :
 - ↪ à la réglementation en matière de voirie/espaces publics avec une initiation à la mise à jour de la base de données CECIAA/STC
 - ↪ à la réglementation en matière d'ERP avec une initiation à la mise à jour de la base de données Accesmétrie.

Le coût de ces formations a été de 1.900 €

- 3 journées de sensibilisation ont été élaborées en coopération avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) afin de mieux connaître leurs missions et d'assurer une bonne orientation des personnes handicapées et/ou de leurs proches.

Ces journées ont été élaborées en collaboration avec la M.D.P.H., la mission handicap/accessibilité et la Direction des Ressources humaines en s'appuyant sur le recueil des attentes des agents des services demandeurs. Ces prestations ont été assurées à titre gratuit par la M.D.P.H. dans le cadre de notre travail en partenariat.

Journée territoriale de l'accessibilité

Amiens a participé à cette journée organisée par le Préfet avec une présentation de son expérience en matière de concertation au sein de la Commission Accessibilité.

Participation à la vie sociale

- Une plaquette « Amiens pour Tous » a été élaborée et diffusée afin de faciliter le quotidien de chacun.
- Le week-end end intergénérationnel Handivol a connu un succès conséquent avec 358 participants. Cette manifestation ouverte à tous permet de faire un baptême de l'air en avion, ULM ou planeur, de s'initier au pilotage et de découvrir de nombreuses activités festives. Il s'agissait de la 5^{ème} édition.

Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Pour la réalisation du diagnostic, le prestataire a présenté aux membres de la Commission accessibilité la méthodologie utilisée, les résultats, les préconisations privilégiées.

Par ailleurs, certains membres ont participé sur site à une partie des diagnostics. Cela a ainsi permis des rencontres et échanges avec les Elu(e)s, les techniciens de la Collectivité et le prestataire pour une meilleure appropriation des états des lieux ; cela dans la perspective des travaux.

Pour les travaux, la Collectivité a présenté aux membres de la Commission Accessibilité les critères testés ainsi que les travaux envisagés tant pour 2010 que pour 2011 en réunion plénière. En l'absence de remarques, ce dispositif a été utilisé en 2010 et reconduit pour 2011.

Par ailleurs, elle a proposé des rencontres sur sites pour recueillir l'avis des personnes handicapées et échanger avec les techniciens.

Dans le domaine des transports, les représentants des associations de personnes handicapées sont conviés systématiquement aux réunions techniques afin de recueillir leur avis sur le contenu du prochain P.D.U.

Il est prévu en 2011 l'élaboration d'un programme pluriannuel 2012-2014 qui intégrera, lorsque cela sera possible, les attentes des membres de la Commission Accessibilité.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 – Action d'animation et de promotion. Subvention 2011 à la Fédération des associations du centre ville d'Amiens.

Au cours de l'année 2009, les associations des commerçants du centre ville d'Amiens se sont regroupées au sein de la «fédération des commerçants du centre ville d'Amiens».

Le conseil décide de lui allouer pour l'année 2011 une subvention de 120.000 €
Une convention sera signée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 – Agenda 21. Espaces naturels sensibles. Chantier de jeunes nature 2011. Subvention à la Maison pour Tous, Centre social de Rivery. Convention.

La Maison pour Tous, Centre social de Rivery a organisé un chantier de jeunes bénévoles sur le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville. Ce projet consistait à conduire, avec un groupe de 10 jeunes, un programme d'activités combinant travail et loisirs sur une période de 19 jours.

Le conseil décide, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local et de ses politiques de mise en valeur pédagogique des espaces naturels sensibles et d'éducation à l'environnement, de soutenir financièrement ce projet à hauteur de 2 500 €. Une convention sera signée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – Agenda 21. Plan climat. Réalisation d'une étude prospective. Demande de subvention.

Le conseil approuve la réalisation d'une étude prospective de la vulnérabilité climatique de la collectivité Amiens Métropole et de son territoire à l'horizon 2030-2050.

Le coût prévisionnel est estimé à 39 468 € TTC, finançable à 50 % par l'ADEME soit une charge nette pour Amiens Métropole de 22 968 € TTC.

Les prestations correspondantes seront traitées dans le cadre de la procédure adaptée.

Le conseil autorise également la président à lancer la consultation pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – Rapport sur la situation en matière de développement durable d'Amiens métropole.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants Amiens Métropole est tenue de présenter préalablement au débat sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Les conseillers métropolitains ont donc pris acte du rapport présenté. Celui-ci aborde les 5 finalités du développement durable, à savoir:

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains

- la cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations
- les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et production responsables,

DONT ACTE

18 – ZAC Renancourt. Compte rendu annuel à la collectivité. Année 2009. Avenant n°1 au traité de concession du 3 juillet 2007.

Le conseil décide d'abroger la délibération du 28 avril 2011 qui approuvait le compte rendu annuel à la collectivité ainsi que l'avenant n°1 à la concession d'aménagement. En effet, suite à une erreur d'écriture, le montant du forfait de la rémunération de l'aménageur indiqué dans l'avenant différait de celui indiqué dans le compte rendu annuel.

Le conseil métropolitain approuve donc le compte rendu annuel pour la ZAC Renancourt pour l'année 2009 ainsi que l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement.

Le montant des dépenses et des recettes a également été approuvé, la charge nette pour la Métropole étant nulle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – Redevance pour la collecte des ordures ménagères et assimilés du terrain d'habitat léger de loisirs Blangy-Tronville. Année 2011.

Il a été décidé de fixer la redevance ordures ménagères pour le terrain de camping de Blangy-Tronville pour l'année 2011 à 33,01€ TTC par emplacement.

Le montant de cette redevance s'élèvera donc à 1.320,28€ TTC pour l'année 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – Redevance pour la collecte des ordures ménagères et assimilés du terrain de camping caravanning du Parc des Cygnes à Amiens. Année 2011.

Le montant de la redevance des ordures ménagères pour le terrain de camping caravanning du parc des cygnes de la commune d'Amiens a été fixé à 3.138,31€ TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – Redevance pour la collecte des ordures ménagères et assimilés du terrain de camping de Bertangles. Année 2011.

Pour le terrain de camping de la commune de Bertangles, il a été décidé de fixer pour l'année 2011 le montant de la redevance des ordures ménagères à 888,94 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – Amiens. Captage de Victorine Autier. Bassin de l'Avre. Etude diagnostic multi-pressions.

Le conseil approuve la désignation d'un prestataire intellectuel en vue de réaliser un diagnostic territorial multi pressions sur l'aire d'alimentation du captage de Victorine Autier.

L'objectif final est d'améliorer la qualité de l'eau provenant de ce captage, dans le respect de la réglementation en vigueur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 – Rapport d'activité de la délégation de service public des transports publics urbains de l'agglomération amiénoise gérée par la Corporation Française des Transports. Exercice 2009.

Le conseil a pris acte du rapport d'activité de la Corporation Française des Transports pour l'exercice 2009, relatif à la gestion des transports publics urbains de l'agglomération amiénoise.

DONT ACTE

24 – Rapport d'activité de la délégation de service public des transports publics urbains de l'agglomération amiénoise gérée par la Corporation Française des Transports. Exercice 2010.

Le conseil a pris acte du rapport d'activité de la Corporation Française des Transports pour l'exercice 2010.

DONT ACTE

25 – Délégation de Service public de transports Urbains. Protocole transactionnel. Intéressement 2009-2010.

Il est décidé d'adopter le protocole transactionnel au contrat de délégation de service public conclu entre Amiens Métropole et la Corporation Française des Transports afin de fixer le montant de l'intéressement part variable pour les années 2009 et 2010.

Le montant est fixé à 105.000€ HT.

OBSERVATIONS : Ont voté contre : MM Benoît MERCUZOT (pouvoir de Michel QUEZIN) Francis DIMPRE), Gérard GERIN, Jean-Paul CHAMPION, Ernest CANDELA, Cédric MAISSE, Maria Helena LOEW, Monique LHEUREUX, Bernard NEMITZ, Alain BASSET, Denis MILLE, Eric GUEANT et Denis DHONDT.

- Se sont abstenus : Mme Dominique GANRY (pouvoir de Daniel WARTELLE) MM Albert LAURENT, Daniel BON, André COLLET et Franck DARRAGON

ADOPTE

26 – Transports publics urbains de l'agglomération amiénoise. Avenant n°8 à la convention d'exploitation en régie intéressée.

L'échéance de l'actuel contrat de régie intéressée passé avec la CFTA est fixée au 31 décembre de cette année. Compte tenu de la complexité de la procédure, l'attribution de la future délégation de service public ne pourra pas s'achever avant le 31 mai 2012.

Le conseil décide donc de proroger le contrat en cours jusqu'à cette date.

OBSERVATIONS

- Ont voté contre : MM Benoît MERCUZOT (pouvoir de Michel QUEZIN), Francis DIMPRE, Gérard GERIN, Jean Paul CHAMPION, Ernest CANDELA (pouvoir de Michel THIEFAINE) Dominique GANRY (pouvoir de Daniel WARTELLE), Monique LHEUREUX, Franck DARRAGON, Daniel BON, Denis DHONDT, Eric GUEANT, Denis MILLE, Alain BASSET, Albert LAURENT Dominique DE THEZY
Se sont abstenus : Mme Maria Helena LOEW et MM Cédric MAISSE et André COLLET.

ADOPTE

27 – Acquisition d'autobus. Avenant n°2 aux marchés 200800087 et 200800088.

Les marchés pluriannuels de fournitures d'autobus comportent une clause d'ajustement des prix sur la base d'un indice qui n'a plus cours. Le conseil a donc décidé d'approuver les avenants aux marchés concernés afin de modifier la formule de révision des prix.

La dépense supplémentaire est estimée à 83.079,63€ HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 – Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs –SAEIV-. Contrat de maintenance. Avenant n°3. Marché 06.214.

Il est décidé d'approuver l'avenant n°3 au marché relatif au Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs du réseau de transport urbain afin d'actualiser le contrat de maintenance suite à l'évolution des indices de la formule d'actualisation et à l'évolution du périmètre de prestation.

Le montant du marché initial est ainsi porté à 2.395.615,95€ HT valeur 2006.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 – FRAPP 2009-2011. Création d'une voie de bus à haut niveau de service rue Jules Barni. Demande de subvention.

Le projet de réaménagement de la rue Jules Barni et de la Chaussée Jules Ferry peut bénéficier dans le cadre du FRAPP 2009-2011 d'une aide de 1.000.000€ pour un coût total HT de 4.400.000€.

Le conseil décide d'autoriser le président à solliciter cette aide auprès du conseil régional de Picardie et à demander le commencement anticipé de l'opération.

Le plan de financement correspondant est également approuvé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 – Demande de Label –Loueur recommandé par la SNCF-. Convention de partenariat.

Il est décidé de passer une convention avec la SNCF afin de faire reconnaître l'association vélo service comme loueur recommandé par la SNCF.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 – Etude Plan de Déplacements Urbains. Avenants n°1. Marchés 10-00666 lot 1 et 10-00667 lot 2.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains il est décidé d'approuver les avenants n°1 aux marchés concernés afin de prévoir :

- d'une part la modification de l'organisation des comptages et la prolongation de la phase 1, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le marché de 12.390,56€ TTC.
- d'autre part de prolonger la durée du marché pour le lot 2 ce qui est sans incidence financière.

Le montant global de l'étude est ainsi porté à 169.544,96€ TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 – Adhésion 2011 à l'ARIFEP Association des réseaux pour l'insertion, la formation et l'emploi de Picardie.

Le conseil décide d'adhérer à l'association des réseaux pour l'insertion la formation et l'emploi en Picardie, celle ci assure sur le territoire picard un rôle de représentation des organismes et dispositifs qui la composent.

Le montant de la cotisation pour l'année 2011 s'élèvera à 60 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 – Association FACE Somme. Subvention 2011. Convention.

Une subvention de 18.240 € a été attribuée à l'association FACE Somme dont l'objectif est de prévenir toutes les formes d'exclusions en matière d'accès à l'emploi.

Une convention fixant les modalités de versement sera signée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 – Zones Franches Urbaines. Autorisation donnée au président à signer une déclaration commune.

Le conseil a autorisé la signature d'une déclaration commune relative à la prorogation des Zones Franches Urbaines. Cette déclaration, à l'initiative de la Fédération Nationale des Associations d'Entreprises – Zones Urbaines Sensibles a pour objectif de renforcer l'impact de la mobilisation nationale.

Elle permettra :

- de demander à l'Etat de pérenniser ce dispositif qui a fait ses preuves,
- de dé plafonner les exonérations de cotisations sociales et patronales,
- de capitaliser sur des modèles locaux de gouvernances réussis afin d'évaluer le dispositif ZFU dans son ensemble et en continu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 – Amiens. Vallée Saint-Ladre. Cession à la Société DOMETHIQUE.

Amiens Métropole a décidé la création d'un lotissement situé à la Vallée St Ladre, inscrit en Zone Franche Urbaine et la Société DOMETHIQUE a été retenue dans ce cadre en raison de la viabilité économique de son projet et de la création d'emplois qui en découle. Le projet prévoit la création de 13 postes de commerciaux et téléprospecteurs.

Il est décidé d'autoriser la cession du lot E du lotissement de la Vallée Saint-Ladre à la Société DOMETHIQUE. La cession interviendra moyennant le prix de 40€ TTC le m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 – Subvention 2011. Boutique de Gestion de la Somme.

La Boutique de Gestion de la Somme accompagne des porteurs de projets d'entreprises afin qu'ils puissent mener à bien leurs projets économiques.

De plus, les actions menées rentrent dans la stratégie du service Développement Economique et Enseignement Supérieur d'Amiens Métropole.

C'est pourquoi il est décidé d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à la Boutique de Gestion de la Somme au titre de l'exercice 2011.

Ce montant est identique à celui versé en 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 – Avenant CIDT/PACTe 2009-2011. Dotation du Département de la Somme.

Dans le cadre de la politique d'aménagement concerté du Territoire pour la période 2009/2011 le conseil d'agglomération, par délibération du 1^{er} octobre 2009, a

approuvé le contrat d'investissement département territoire pour un montant maximum de 8 102 160€.

Ces crédits ont fait l'objet d'une répartition qui a ensuite été modifiée pour prendre en compte l'avancement des différents dossiers.

Afin de prendre en compte ces modifications l'avenant au Contrat d'Investissement Département Territoire 2009-2011 est approuvé.

La nouvelle répartition alloue :

- 5.507.244 € aux projets concernant le territoire
- et 2.594.916 € à ceux concernant l'habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 – Admissions en non valeur. Budget principal.

Monsieur le Trésorier d'Amiens Municipale n'ayant pu recouvrer certaines créances au cours des années 2002 à 2010, en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité des débiteurs ou de la disparition de ces derniers, il est décidé d'accepter les admissions en non-valeurs qui s'élèvent à 23 044,63 €.

Sur le montant total 12 886,11 € correspondent au service des affaires juridiques. Il s'agit de sinistres causés par divers responsables envers la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

39 – Décision modificative n°1. Exercice 2011.

Le Conseil Métropolitain approuve la D.M. 1 pour l'exercice 2011.

Le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

<i>En euros</i>	<u>Total budget</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Budget Principal	32 766 528,60	19 870 441,79	12 896 086,81
Budget annexe transport	5 630 737,01	-1 338 067,99	6 968 805,00
Budget annexe Assainissement	856 678,98	112 961,94	743 717,04
Budget annexe Eau	-48 955,22	-159 698,52	110 743,30
Budget annexe tourisme	126 024,54	3 268,15	122 756,39
Budget annexe Crématorium	895 316,92	-120 660,51	1 015 977,43
Budget annexe Centres d'Appels	8 173 895,18	7 730 577,96	443 317,22
Budget annexe Ecopolis	2 530 000,00	2 310 000,00	220 000,00
Budget annexe lotissement CAMON	4 500 257,89	2 400 000,00	2 100 257,89
Budget annexe Aéroport Amiens-Glisy	368 358,71	6 184,71	362 174,00

Budget annexe Lotissement St Ladre	493 785,44	0,00	493 785,44
Budget annexe Archéologie Préventive	22 700,00	22 700,00	0,00

L'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL	3 038 125,79
Budget annexe transport	- 776 000,00
Budget annexe Assainissement	0 ,00
Budget annexe Eau	0 ,00
Budget annexe tourisme	0 ,00
Budget annexe Crématorium	135 000,00
Budget annexe Centres d'Appels	450 000,00
Budget annexe Ecopolis	0 ,00
Budget annexe Aéroport Amiens-Glisy	2 500,00
Budget annexe lotissement CAMON	100 000,00
Budget annexe Lotissement St Ladre	0 ,00
Budget annexe Archéologie Préventive	22 700,00

OBSERVATIONS : votent contre : MM Dominique DE THEZY, Ernest CANDELA (pouvoir de Michel THIEFAINE) Jean-Paul CHAMPION, Dominique DHORNE, Benoît MERCUZOT (pouvoir de Michel QUEZIN) Albert LAURENT, Franck DARRAGON, Daniel BON, Bernard NEMITZ, Eric GUEANT, Alain BASSET, Denis MILLE et Mme Monique LHEUREUX

ADOpte

40 – Débat d'orientation budgétaire. Exercice 2012.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales qui institue un débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Conseil Métropolitain procède au D.O.B.

Les perspectives nationales

Le projet de loi de finances pour 2012 initial est basé sur une prévision de croissance de 1,75% du produit intérieur brut en France pour 2011 et 2012. Les récentes annonces font état d'une croissance ramenée à 1%, mais cette perspective est encore jugée optimiste par bon nombre d'économistes. Le gouvernement table sur un repli de l'inflation qui se situerait à 1,7% en 2012.

Le projet de loi de finances 2012 confirme l'engagement du gouvernement de ramener les déficits publics à 5,7% du Produit Intérieur Brut en 2011, 4,5% en 2012, 3% en 2013 et 2% en 2014. Pour y parvenir, le gouvernement propose de nouvelles

recettes, la diminution de certaines niches fiscales, et la confirmation du principe de non remplacement d'un fonctionnaire d'Etat partant à la retraite sur deux.

Dans ce contexte de recherches d'économies, le gouvernement souhaite que les collectivités locales participent à l'effort national. Il est probable que les concours financiers que verse l'Etat seront au mieux inchangés, ce qui se traduira localement par des diminutions dans la mesure où certaines évolutions sont mécaniques, comme par exemple la prise en compte du recensement. Il n'est pas totalement exclu que l'enveloppe globale à répartir soit en diminution ou que les compensations relatives aux dégrèvements fiscaux fassent l'objet de prélèvements.

Enfin le PLF 2012 institue un nouveau fonds de péréquation horizontale qui consiste à redistribuer des recettes entre collectivités. Ce fonds serait alimenté par un prélèvement sur les ressources des EPCI et communes. Le calcul de la contribution sera fonction de la richesse relative par rapport à la state démographique du territoire de l'EPCI, c'est à dire en additionnant les produits fiscaux des communes et des EPCI et la dotation forfaitaire des communes. Les modalités de répartition du prélèvement à l'intérieur du territoire feront l'objet de précisions, mais il à priori, si le territoire est contributeur, l'ensemble des communes le composant le sera aussi, sauf disposition prise à l'unanimité par l'EPCI.

Un territoire pourra être à la fois contributeur et bénéficiaire et suivant le solde sera contributeur net ou bénéficiaire net.

Indépendamment du projet de loi de finances, les difficultés de financement que connaissent les collectivités du fait des pratiques nouvelles des banques conduisent à renchérir les frais financiers. Il est en effet constaté au niveau national que les consultations pour des emprunts ou des lignes de trésorerie ne reçoivent pas de réponse en totalité, et qui plus est avec des marges bien plus importantes que par le passé.

Les orientations budgétaires

Tous ces éléments doivent conduire à une certaine prudence afin de maintenir les grands équilibres financiers. Pour améliorer l'autofinancement, il est nécessaire que la hausse des dépenses de fonctionnement, personnel compris, soit inférieure à la hausse des recettes, afin qu'une partie du surplus finance l'augmentation de l'annuité de la dette.

Les dotations de l'Etat : même si aucune action n'est possible pour ce bloc de recettes, les principales évolutions pour Amiens Métropole confirment la tendance nationale.

Ainsi la dotation de compensation devrait baisser de 1,5%, tandis que la dotation d'intercommunalité serait stable, ce qui se traduirait par une perte de recettes en valeur absolue d'environ 0,3 M€ par rapport au montant perçu en 2011.

La fiscalité : La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un ensemble de produits divers, dont certains ne progresseront pas, confirme la perte de dynamisme des ressources, même si en théorie terme le fonds de garantie devait permettre de ne pas avoir de baisse en valeur par rapport à 2010. A titre d'illustration, les ressources 2011 seront inférieures de 60 000 € à celles de 2010.

Pour 2012, la hausse mécanique des bases permet d'espérer une progression globale de 1,8%, toute fiscalité comprise.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'augmentation naturelle des bases estimée à 2,5% n'étant pas suffisant pour neutraliser l'accroissement des charges, il est proposé une hausse du taux qui est resté inchangé depuis 2008.

Les recettes tarifaires : Loin de reporter le désengagement de l'Etat vers les usagers, il est au contraire proposé d'envisager la mise en place d'une tarification proportionnelle aux revenus dans les domaines prioritaires qui touchent le plus nos concitoyens et dans le même temps de prévoir des hausses permettant de maintenir le niveau de couverture des charges pour les activités dont les usagers viennent principalement d'une zone plus large que la Métropole.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement devront être contenus au maximum, avec comme objectif une hausse proche de celle de l'indice du "panier du maire".

A défaut d'augmentation substantielle des recettes, l'amélioration de l'autofinancement ne peut provenir que d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel : l'effort d'optimisation des moyens doit être poursuivi. L'évolution de la masse salariale ne doit pas être dissociée de l'activité générale et des options de gestion choisies. En effet une réinternalisation de missions se traduira par une augmentation des dépenses de personnel et corrélativement par une baisse des prestations payées par marchés ou des subventions. Le choix relève alors d'une expertise économique permettant à la collectivité de faire aussi bien en dépensant si possible moins. C'est donc sur le périmètre financier global que doit être jugée l'évolution de ces dépenses. Cette vision globale n'est pas un frein à une analyse détaillée de chaque besoin nouveau. La politique de prévention en matière de santé au travail, la formation resteront des sujets d'attention qui mobiliseront des moyens. La mise en place de l'évaluation des agents et son impact sur la partie individualisée des rémunérations doit aussi contribuer à cette nécessaire maîtrise des dépenses.

Le fonctionnement courant : une attention particulière est à apporter pour rendre le même service public aux Amiénois, avec des moyens financiers qui devront baisser. Il appartiendra à chacun, au plus près du terrain, de faire les propositions les plus adaptées à cet effort de gestion.

Les subventions versées : même si les sollicitations sont de plus en plus nombreuses, Amiens Métropole n'a ni la vocation ni les capacités financières à compenser le désengagement de partenaires habituels. Des priorités devront donc être dégagées, à enveloppe globale constante, ce qui suppose de s'interroger objectivement sur la reconduction automatique des subventions antérieures.

La dette : l'annuité de la dette augmentera en 2012 du fait de l'emprunt qui sera émis en décembre et de la remontée des taux d'intérêts, qui resteront toutefois relativement bas, le taux moyen pondéré étant de l'ordre de 2,05% contre 4,42% en 2008.

Ce taux est la conséquence d'une stratégie de gestion de la dette basée sur un recours quasi exclusif à des taux flottants (89% de l'encours) et à une gestion en trésorerie zéro.

Il est proposé de valider cette stratégie, sachant que les autres emprunts sont à taux fixe pour 1%, et d'augmenter la part des emprunts qui font l'objet d'une couverture, actuellement à 7% de l'encours, jusqu'à un maximum de 15% en fonction des opportunités du marché.

Les investissements : par structure, Amiens Métropole doit faire cohabiter deux éléments complémentaires : prévoir des équipements à rayonnement départemental voire régional, comme l'université en centre ville, et en même temps répondre aux besoins légitimes des habitants des 33 communes. Les communautés territoriales apportent donc naturellement leur contribution aux projets d'investissements nouveaux, le plus souvent dans les domaines de la culture, du sport et de la voirie.

Un des principaux points à débattre concerne donc les investissements qui resteront soutenus, tout en demeurant dans les limites des possibilités financières à moyen terme.

DONT ACTE

41 – Agence Immobilière à Vocation Sociale de la Somme AIVS80. Subvention. Année 2011.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat Amiens Métropole a déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux actions menées par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale de la Somme [AIVS 80] pour l'accès et le maintien dans le logement.

Dans ce cadre le conseil décide d'allouer à cette association une subvention de 50.500 € et d'approuver la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 – Action logement d'intérêt communautaire. Contribution FSL. Année 2011.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, Amiens Métropole contribue annuellement au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) afin de soutenir le Département dans son action en faveur du logement des personnes défavorisées.

C'est pourquoi, il est décidé d'approuver la convention permettant le versement d'une contribution de 89 666,50 € au Département de la Somme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 – Estrées-sur-Noye. RD 7. Aménagement de la traversée d'agglomération. Convention.

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD7 à Estrées-sur-Noye le conseil décide d'approuver la convention à intervenir avec le conseil général de la Somme afin de fixer les conditions techniques de réalisation ainsi que les modalités d'entretien des aménagements.

L'opération inscrite au Budget 2011 est évaluée à 22 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 – Liaison Boulevard de Strasbourg/avenue de l'Hippodrome. Subvention FRAPP 2009-2011.

Dans le cadre de la liaison du boulevard de Strasbourg et de l'avenue de l'Hippodrome il est décidé d'autoriser le président à solliciter une subvention complémentaire du conseil régional de Picardie dans le cadre du FRAPP d'un montant de 938.664€.

Le plan de financement correspondant est également approuvé et le président est autorisé à signer tout document à venir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Les deux dossiers suivants ont été abordés conjointement par le conseil :

45 – Amiens. Construction de 19 logements PLUS collectifs, chemin du Tour de ville. Garantie d'emprunt de l'OPH auprès de la CDC.

46 – Amiens. Construction de 5 logements PLAI, chemin du Tour de ville. Garantie d'emprunt de l'OPH auprès de la CDC. Modificatif.

Il est décidé de répondre favorablement à l'OPH d'Amiens en lui accordant la garantie d'Amiens Métropole pour les emprunts qu'elle entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements chemin du Tour de Ville à Amiens.

- le premier dossier concerne la construction de 19 logements collectifs et deux prêts PLUS d'un montant global maximum de 1 158 216 €.
- Le second dossier concerne la construction de 5 logements collectifs et deux prêts PLAI d'un montant global maximum de 222 333 €.

Afin de permettre la réalisation de ce projet le conseil autorise le président à signer une convention pour chaque dossier. Il est également décidé d'abroger la délibération n°31 du 25 novembre 2010 devenue inapplicable à la suite des nouvelles modalités de financement du Conseil Régional.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 – Rivery. OPH d'Amiens. Acquisition – amélioration d'un pavillon sis 166 rue Georges Matifas. Emprunt auprès de la CDC. Garantie. Modificatif.

L'OPH d'Amiens souhaite acquérir et améliorer le pavillon situé 166 rue Georges Matifas. Pour ce faire l'OPH doit contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est décidé de participer à la réalisation de ce projet en accordant la garantie d'emprunt d'Amiens Métropole à l'OPH pour un montant maximum global de 98.175€.

Le conseil autorise le président à signer la convention correspondante ainsi que les contrats de prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

48 – Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens. Subvention exceptionnelle.

Le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens afin de soutenir son action. En effet elle envisage de faire paraître le 77^{ème} tome de ses Mémoires rassemblant le compte-rendu des activités de l'Académie et des travaux de recherches des Académiciens, présentés au cours des conférences publiques et privées de 2009 et 2010.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 8 264,76 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

49 – Subventions aux Sociétés Savantes. Année 2011.

Dans le cadre du budget primitif 2011, un crédit global destiné aux associations à but culturel et patrimonial a été inscrit. C'est pourquoi, il est décidé d'allouer une subvention de fonctionnement à la Société des Antiquaires de Picardie pour un montant de 1000 € et à l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens pour un montant de 840 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

50 – Amiens. Parc zoologique. Réhabilitation et extension du bassin des otaries. Demande d'autorisation de permis de construire.

L'état d'avancement des études nécessaires à la réhabilitation et à l'extension des boxes des otaries du zoo d'Amiens permet de déposer une demande de permis de construire. Le conseil décide donc d'autoriser le président à déposer toute demande administrative nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 – EPCC ESAD d'Amiens métropole. Transfert des droits et obligations.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et Design d'Amiens Métropole reprend les activités d'Enseignement Graphique, d'Art et de Design, précédemment exercées par la Communauté d'Agglomération Amiens métropole, c'est pourquoi, le transfert des droits et obligations attachés aux activités transférées est approuvé.

Les contrats, conventions et marchés en cours, qui sont concernés figurent dans la liste ci-dessous :

Général Bâtiment	Titulaire marché	Date d'échéance
Exploitation des installations énergétiques	CRAM	1 ^{er} janvier 2014
Travaux d'entretien et petit aménagement / Eclairage de secours permanent (lot 11 C)	SIDEM ELECTRICITE	08 juillet 2011
Vérifications techniques et maintenance des équipements / Alarme anti-intrusion (lot 62)	QUARTZ SECURITE	31 décembre 2013
Nettoyage des locaux (lot 2)	NETT SERVICE	27 août 2011
Vérifications techniques et maintenance des équipements / Vidanges et débouchages (lot 97)	VIDAM	31 décembre 2013
Travaux d'entretien et petit aménagement / Etanchéité (lot 9 C)	WATEL JEAN RENOVATION	20 juillet 2011

Sécurité du public	Titulaire marché	Date d'échéance
Vérifications techniques et maintenance des équipements / Système sécurité incendie (lot 24)	JOHNSON CONTROLS CEMIS	31 décembre 2013
Extincteurs	INCENDIE PROTECTION SECURITE	
Vérifications techniques et maintenance des équipements / Désenfumage manuel	SIFRRAP	31 décembre 2013
Vérifications techniques et maintenance des équipements / Ascenseur (lot 41)	OTIS	
Vérifications techniques et maintenance des équipements / Portes coupe feu (lot 23)	EXUPRO SECURITE INCENDIE	31 décembre 2013

Divers autres	Titulaire marché	Date d'échéance
Abonnements périodiques	EBSCO	1 ^{er} janvier 2012
Fourniture de documents audiovisuels	COLACO	31 décembre 2013

Liste des contrats et conventions

Objet	Cocontractant
ERASMUS 2009/2010	AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE
ERASMUS 2010/2011	AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE
CONVENTION CADRE	REGION DE PICARDIE
CONVENTION SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ESAD 2008	REGION PICARDIE
CONVENTION SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ESAD 2009	REGION PICARDIE

CONVENTION SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ESAD 2010	REGION PICARDIE
CONVENTION PHILEAS ACCUEIL 2008/2009	REGION PICARDIE
CONVENTION PHILEAS ACCUEIL 2009/2010	REGION PICARDIE
CONVENTION PHILEAS ACCUEIL 2010/2011	REGION PICARDIE
SUBVENTION PAR DECISION PROJET AMNESIA 2009	REGION PICARDIE
CONVENTION REPARTITION DES CHARGES LIEES A L'OCCUPATION DES LOCAUX PAR L'UPJV	UPJV
SUBVENTION PAR DECISION PROJET GESTUAL SCRIPT	MINISTERE DE LA CULTURE
SUBVENTION PAR DECISION PROJET PATRIMOINE ET CREATION	MINISTERE DE LA CULTURE
SUBVENTION PAR DECISION 2008	DEPARTEMENT DE LA SOMME
SUBVENTION PAR DECISION 2009	DEPARTEMENT DE LA SOMME
SUBVENTION PAR DECISION 2010	DEPARTEMENT DE LA SOMME

ADOPTE A L'UNANIMITE**52 – EPCC pôle national du cirque et des arts de la rue. Désignation d'une personnalité qualifiée.**

Le conseil de la communauté d'agglomération a approuvé le 7 juillet 2010 les statuts de l'EPCC « Pôle National Cirque et Arts de la Rue », qui a été créé par arrêté du 28 décembre 2010.

Le 16 décembre 2010, le conseil a désigné M. Patrice LAPLACE pour siéger au sein du Conseil d'administration de cet EPCC. Suite à de nouvelles prises de fonctions, il convient de le remplacer. Le conseil désigne M. Joël CHALERY pour siéger en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'EPCC « Pôle National Cirque et Arts de la Rue » en accord avec l'Etat et le Conseil général de la Somme.

ADOPTE A L'UNANIMITE**53 – Maison du Théâtre. Conventions d'occupation des locaux par les compagnies de théâtre.**

Il est décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux de la Maison du Théâtre à titre gracieux et au profit des compagnies de théâtre suivantes :

- Théâtre du Lin,
- Art Tout Chaud,
- Le Tas de Sable – Ches Panses Vertes,
- Eclats d'Etats,
- La Chrysalide,
- Et Actes-Pro.

Cette convention est conclue pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 août 2012.

Le montant total des aides en nature est estimé à 35 196 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 – Musées. Actualisation de la tarification. Ajustement.

Le Conseil de la communauté d'agglomération a validé lors de sa séance du 6 octobre 2011 les nouveaux tarifs applicables aux musées d'Amiens.

Cependant, suite à une erreur matérielle dans la grille tarifaire annexée à la délibération, le conseil décide d'abroger la délibération n° 68 du 6 octobre 2011 et de la remplacer par celle qui a été présentée au cours de la présente séance et dont l'annexe reportée ci dessous fixe les tarifs d'accès aux musées d'Amiens et aux activités qu'ils proposent.

Est également approuvé le tarif unique de cinquante centime d'euro l'unité pour les livrets destinés aux familles ou aux enfants.

Tarif plein espaces Collections permanentes	5,00
Tarif réduit espaces Collections permanentes	3,50
Agent d'Amiens Métropole et autre public individuel dans le cadre d'une action de partenariat avec les Musées	
Titulaire de la carte handicapé	
Adhérent de l'association Amis des Musées d'Amiens sur présentation de la carte	
Etudiant +26 ans, Enseignant Fac des Arts	
Individuel en groupe adulte (<i>groupe constitué + de 10 personnes sur réservation</i>)	
Hors horaires ouverture. Individuel en groupe adulte (<i>constitué + de 10 personnes sur réservation</i>)	7,50
Gratuité espaces Collections permanentes	
Abonné sur présentation de la carte	
Membre de la Société des Antiquaires de Picardie sur présentation de la carte	
Enseignant préparant une visite au Musée de Picardie ou Hôtel de Berny sur rendez vous	
Accompagnateur d'un groupe adulte / scolaire / centre de loisirs / ou accompagnateur d'un groupe ou d'une personne handicapée	
Personne accompagnant un enfant titulaire de la carte "laissez passer" remise par le Musée	
Personnel des Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiative, FROTSI. Guide agréé sur présentation d'un justificatif.	
Guide agréé sur présentation d'un justificatif.	
Journalistes sur présentation de la carte + 1 accompagnateur	
Adhérent de l'ICOM sur présentation de la carte	
Toute personne présentant une invitation élaborée par les musées dans le cadre d'une opération de communication et /ou de promotion validée par le Président (<i>Invitation valable une année à compter de sa date d'émission</i>)	
Tout public dans le cadre des opérations nationales, lancées par le Ministère de la Culture (Nuit des musées, Journées du patrimoine...), ou locales mises en œuvre par les Musées d'Amiens.	
Groupe scolaire jumelé dans le cadre de la convention Amiens Métropole / Éducation Nationale , sur réservation.	

Groupe en formation Fac des Arts, sur réservation.	
Jeune de moins de 26 ans	
Individuel le 1er dimanche de chaque mois.	
Groupe scolaire Maternelle / Primaire / Collège / Lycée / Centre de loisirs, sur réservation.	
Chômeur en fin de droit / Bénéficiaire du RSA-socle/titulaire du minimum vieillesse.	
Visite guidée du dimanche (hors 1er dimanche du mois), séance "1 œuvre 1 heure", "l'œuvre dévoilée", "face à face"	
Tarif plein	6,20
Tarif réduit (cf bénéficiaires tarifs 2 et 4) (*)	4,35
Tarif Abonné	gratuit
Tarif réduit enfant jusqu'à 12 ans	3,10
Conférence accessible avec le billet d'entrée aux espaces des collections permanentes	
Tarif plein	5,00
Tarif réduit (cf tarif 2)	3,50
"Angle de vue", "Secret de restauration" et autre séance avec prestataire extérieur	
Tarif plein	7,25
Tarif réduit (*)	3,10
Tarif réduit enfant jusqu'à 12 ans	3,60
Visite guidée + repas (<i>minimum 12 personnes</i>)	
Tarif plein	17,15
Tarif réduit (*)	12,00
Tarif réduit enfant jusqu'à 12 ans	8,60
visite guidée + collation (<i>minimum 10 personnes</i>)	
tarif plein	10,35
Tarif réduit (*)	7,25
Tarif réduit enfant jusqu'à 12 ans	5,15
Spectacle, concert	
tarif plein	7,75
Tarif réduit (*)	5,40
Tarif réduit enfant jusqu'à 12 ans	3,85
Tarif individuel Centre de loisirs, groupe scolaire (10 minimum à 15 maximum)	1,00
Forfait atelier sur demande spécifique (<i>groupe maximum 12 personnes</i>)	124,25
tarif individuel Anniversaire (<i>minimum 10 et maximum 15 enfants</i>)	10,00
Tarif horaire plein individuel "Atelier jeune".	4,00
Atelier 2 heures sur la demi-journée.	8,00
Atelier 8 heures sur deux jours.	32,00
Tarif horaire réduit individuel "Atelier jeune".(*)	2,80
Tarif horaire réduit enfant jusqu'à 12 ans "Atelier jeune"	2,00
Forfait individuel tarif plein "Atelier adulte" -cycle cinq séances de 2 heures-. <i>Minimum 6 non abonnés.</i>	124,25
Forfait individuel tarif réduit abonné - cycle cinq séances de 2 heures-. <i>Minimum 8 abonnés.</i>	90,00
Grand salon	
Inférieur à 100 personnes	2 278,55
A partir de 100 personnes	3 200,35

Maximum 100 personnes pour Dîner assis.	7 250,00
Chapelle Maximum 70 personnes	1 386,80
Tarif plein	62,15
Hors horaires ouverture	124,25
Supplément langue étrangère	26,00
Droit de parole pour guide extérieur	40,00
Tarif plein individuel	34,20
Tarif réduit individuel (*)	23,95
Tarif réduit "Couple et famille" (<i>parents ou grands parents + enfants jusqu'à 12 ans</i>)	59,80
Laisser-passer : Etudiant - de 30 ans (sauf repas, collation et ateliers)	15,50
L'unité	0,50
En France - Catalogues grand format.	5,00
En France - Catalogues petit format	2,50
A l'étranger - Tous formats	7,00
Les bénéficiaires du tarif réduit et de la gratuité aux espaces collections permanentes, bénéficient du tarif réduit aux activités ou manifestations culturelles	

ADOPTE A L'UNANIMITE**55 – Musées. Convention-type de mécénat. Approbation.**

Il est décidé d'approuver la convention-type de mécénat définissant les modalités de partenariat entre les musées d'Amiens et les entreprises mécènes.

ADOPTE A L'UNANIMITE**56 – Noël Solidarité. Gratuité d'accès aux équipements sportifs.**

Il est décidé d'accorder la gratuité d'accès aux piscines VALLEREY, NAUTILUS, COLISEUM et à la patinoire du COLISEUM.

Cette gratuité s'appliquera aux enfants de 7 à 14 ans, bénéficiaires de l'opération « Noël Solidarité » mise en œuvre par les communes d'Amiens Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE**57 – Dénomination du bien immobilier constitué de deux bâtiments sis 30 et 46 Square Friant les 4 Chênes.**

Il est décidé de dénommer le bien immobilier situé 30 et 46 square Friant Les 4 chênes « Centre Régional Jeunesse et Sport de Picardie » (CRJS).

ADOPTE A L'UNANIMITE

58 – Extension de la durée d’occupation des locaux sis 30 et 46 square Friant les 4 chênes par le CRAJEP. Déficit d’exploitation. Attribution de la subvention d’équilibre contractuelle.

Il est alloué une subvention d’équilibre de 20 000 € au C.R.A.J.E.P : le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d’Education Populaire de Picardie, afin de compenser 50 % du déficit d’exploitation. Celui-ci s’élève à 43 408,46 €, pour la période complémentaire du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011.

Cette subvention permettra l’extension de 4 mois de la durée d’occupation des locaux sis 30 et 46, square Friant, les 4 chênes.

ADOPTE A L’UNANIMITE

59 – Amiens. Stade Delaporte. Achat à l’euro symbolique d’un bâtiment modulaire.

Le rachat d’un bâtiment modulaire, situé au Stade DELAPORTE, à l’euro symbolique auprès de la Société COUGNAUD est approuvé. Cette acquisition permettra au club « Olympique Amiénois » de poursuivre ses activités dans des conditions correctes et ce dans l’attente de sa relocalisation qui est prévue dans le cadre des aménagements de la ZAC Intercampus.

ADOPTE A L’UNANIMITE

60 – Athletic Club Amiens. Accession en Championnat de France Amateur. Subvention de fonctionnement 2011 complémentaire. Avenant à la convention.

Il est décidé d’allouer au titre de l’année 2011 une subvention de fonctionnement complémentaire à l’Athletic Club Amiens. Cette subvention d’un montant de 40 000 € permettra de prendre en considération l’accession de ce club en Championnat de France Amateur. Cette somme sera versée en une seule fois à la notification de la délibération.

Un avenant à la convention pluriannuelle du 8 juillet 2009 sera signé.

ADOPTE A L’UNANIMITE

61 – Subventions 2011 aux Clubs de Football. Aides complémentaires. Répartition.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil d’Amiens Métropole a prévu une enveloppe financière pour harmoniser et ajuster les aides octroyées aux clubs de football.

Il décide de répartir une somme de 8 974 € en tenant compte de trois critères :

- Le niveau des clubs,
- La formation des jeunes,
- L’accession au niveau supérieur des équipes fanions.

Les associations ci-dessous percevront donc une subvention

Union sportive Allonvilloise	590 €
ES3V Bertangles	549 €
Football Club de Blangy-Tronville	45 €
Football Club de Boves	180 €
Entente Sportive Cagny-Boutillerie	625 €
CFL Rumigny	45 €
Entente Sportive Sains St Fuscien	755 €
Football Club Saleux	360 €
Racing Club Salouël	450 €
Entente Sportive Vers Sur Selle	45 €
Amiens Football Club	360 €
ASPTT Amiens	360 €
CSA Montières-Etouvie	575 €
Espérance Sportive du Pigeonnier	225 €
FC Faubourg de Hem	845 €
FC Condorcet	1 075 €
Olympique Amiénois	135 €
FC Porto Portugais Amiens	1 755 €

ADOPTE A L'UNANIMITE**62 – Subventions 2011. Aides en direction des sportifs de haut niveau et à l'accession en championnat national.**

Le conseil décide de soutenir quelques sportifs de haut niveau dans leur préparation olympique ou dans leur reconversion . La politique sportive d'Amiens métropole souhaite également favoriser le sport au féminin, notamment dans sa composante pratique de haut niveau.

Pour l'année 2011, le montant global des subventions sera de 25 550 €.
Une convention sera signée avec le Club sportif d'Amiens Montières-Etouvie.

ADOPTE A L'UNANIMITE**63 – Subventions 2011. Clubs sportifs de proximité. Compléments.**

Dans le cadre de la politique d'encouragement de la vie sportive d'Amiens Métropole, il est décidé d'allouer une subvention aux clubs qui œuvrent pour le développement et la promotion du sport de proximité et investissent dans la formation des jeunes. Les clubs concernés par le versement de cette subvention ainsi que les montants qui leur sont alloués sont détaillés ci dessous.

Le montant total de la répartition s'élève à 27 636,70 €

Participations financières pour l'acquisition de matériel

Aéro Club de Picardie Amiens Métropole	4 000 €
Amiens Patinage Club	2 600 €
Club Haltérophilie et Musculation Saleux	1 458 €
Club Nautique de Rivery	1 323,70 €

Fémina Sport Amiens	4 000 €
Judo Club 80	865 €
Judo Club La Salle	350 €
Le Léo	1 684 €
Métropole Amiénoise Basket-Ball	4 500 €
US Camon Athlétisme	1 000 €

Subventions de fonctionnement

Dreuil Gymnastique Féminine	750 €
Dreuil Tennis de Table	1 300 €
Courir à Dreuil	400 €
Football Club Dreillois	206 €
Les Tornades de Longpré	400 €
Muay Thai Amiens	1 000 €
New Billard Club	400 €
Picardie Vol Libre	400 €
Tennis Club de Glisy	1 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE**64 – Subventions 2011. Manifestations sportives. 3^{ème} répartition.**

Toujours afin d'encourager les actions sportives il est décidé d'allouer une subvention aux clubs qui organisent ou participent à des manifestations sportives et qui contribuent à renforcer le développement de la pratique sportive.

Les clubs concernés par le versement de cette subvention ainsi que les montants qui leur sont alloués sont précisés ci dessous.

Le montant total de cette 3^{ème} répartition s'élève à 49 400 €

AMIENOIS BOXING CLUB	5 000 €
ASTT	2 000 €
AUC ATHLETISME	4 000 €
AMIENS TRIATHLON	1 000 €
AERO CLUB DE PICARDIE AMIENS METROPOLE	800 €
AMICALE VAL DE SOMME	3 000 €
AMIENS AERO MODELES CLUB	500 €
ASC JUDO	1 000 €
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS	1 000 €
ASSOCIATION CYCLISTE AMIENOISE	2 000 €
CAMON PETANQUE	600 €
CENTRE EQUESTRE DE PICARDIE	13 000 €
CERF VOLANT CLUB JULES VERNE	600 €
CLUB CYCLISTE DE SALOUEL	1 500 €
COLLEGE JULES VERNE RIVERY	300 €
FEMINA SPORT AMIENS3	500 €
LES CHEMINS EN SOMME	1 500 €
LIGUE DE PICARDIE DE TENNIS	3 000 €
MAISON POUR TOUS RIVERY	700 €
METROPOLE AMIENOISE BASKET BALL	1 500 €
TENNIS CLUB DE LONGUEAU	1 000 €
US CAMON ATHLETISME	1 900 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

65 – Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique Amiens. ESIEE Convention et subvention 2011.

Le conseil décide d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 850.000€ au titre de l'année 2011 à l'ESIEE.

Une convention sera signée.

OBSERVATIONS : Ont voté contre Mme Maria Helena LOEW, M Cédric MAISSE.
S'est abstenue : Mme Françoise BERGER

ADOPTE

66 – Groupe Sup de Co Amiens Picardie. Convention de partenariat. Subvention 2011.

Le conseil a décidé d'allouer pour 2011 une subvention de 107.477€ au Groupe Sup de Co Amiens Picardie et d'approuver la convention correspondante.

OBSERVATIONS : Ont voté contre Mme Maria Helena LOEW, M Cédric MAISSE.
S'est abstenue : Mme Françoise BERGER

ADOPTE

67 – Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions 2011. 3ème répartition.

Dans le cadre des projets liés à l'enseignement supérieur le conseil métropolitain approuve l'attribution de subventions aux associations dont la liste est reprise ci-dessous et dont le montant global s'élève à 3.700€.

Une convention fixant les modalités de versement sera signée avec lesdites associations.

Les associations concernées sont les suivantes :

- L'Université de Picardie Jules Verne : 1 800 €
Pour les manifestations scientifiques organisées par l'Unité de Formation et de Recherche de Droit « La prestation de services internationale » et « Le contrat de partenariat, nouvelle forme contractuelle des réseaux de distribution » le 14 octobre 2011, le colloque national organisé par l'Unité de Formation et de Recherche de Philosophie « Résiliences, résonances : intersubjectivités » le 4 juin 2011 et le colloque international organisé par le Centre d'Etudes des Relations et Contacts Linguistiques et Littéraires et l'Unité de Formation et de Recherche de Lettre et Langues «Standardisation et vitalité des langues de France » les 13 et 14 octobre 2011
- Association de Ville des Etudiants d'Amiens – UNEF : 1 500 €
Pour l'organisation d'un festival étudiant les 4 & 5 mai 2011 autour de la lutte contre le racisme

- Bureau des Etudiants en Droit (BED) : 400 €
Pour l'organisation de son concours d'éloquence du 5 au 7 avril 2011

ADOPTE A L'UNANIMITE**68 – Amiens. Acquisition auprès de la ville d'Amiens d'un terrain rue Baudelocque.**

Dans le cadre de la création d'un institut national sur le stockage électrochimique de l'énergie pour l'Université de Picardie Jules Verne, il est décidé d'acquérir auprès de la Ville d'Amiens un terrain situé rue Baudelocque, d'une emprise approximative de 1 850 m². Le document d'arpentage en cours d'établissement arrêtera la surface définitive et les numéros de parcelles.

La ville s'engage à prendre en charge la dépollution du terrain. Il sera précisé dans l'acte de cession que l'emprise foncière est grevée de services de réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de réseaux de gaz et d'électricité.

Cette acquisition se fera moyennant le prix de 220 € le m² conformément à l'avis des domaines soit une dépense totale évaluée à 414 000 €, frais estimés inclus.

ADOPTE A L'UNANIMITE**69 – Office de Tourisme. Tarifs des prestations à destination des groupes et ventes comptoir. Régie d'avances et de recettes.**

La modification des tarifs pour les visites organisées dans le cadre des programmes de découverte d'Amiens Métropole est approuvée par le conseil métropolitain. Il est également décidé d'approuver l'ajout de nouveaux tarifs afin de permettre l'encaissement des produits vendus au comptoir de l'accueil de l'office de tourisme.

Les tarifs concernés sont repris ci-dessous :

Tarifs des groupes :

Croisière sur la Somme	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Croisière promenade 1 h sur la Somme - / personne	Adulte	7,00 €	8,00 €
Croisière promenade 1 h sur la Somme - / enfant	Enfant (- 10 ans)	5,00 €	6,00 €
Croisière / Supplément goûter / personne	Adulte	5,00 €	6,00 €
Le Domaine de Samara			
Le Domaine de Samara	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
La découverte de Samara	Adulte	9,00 €	9,00 €
La découverte de Samara	Enfant	7,00 €	7,50 €
Visite gourmande picarde	Adulte	23,00 €	xx
Visite gourmande gallo-romaine ou picarde	Adulte	30,00 €	30,00 €
Visite gourmande picarde ou Visite gourmande gallo-	Enfant 6-12 ans	14,00 €	14,50 €

romaine / personne			
Visite gourmande picarde ou Visite gourmande gallo-romaine / personne	Enfant – 6 ans	7,00 €	8,50 €
Panier pique nique	Adulte	4,50 €	xx
Panier pique nique	Enfant	3,50 €	xx
Panorama de la préhistoire	Enfant 6 - 18 ans	6,00 €	xx
Animations préhistoriques - Ateliers participatifs - 1 h 30 - / personne	Adulte	6,00 €	6,00 €
Animations préhistoriques - Ateliers participatifs 1 h 30 - / personne	Enfant 6-18 ans	6,00 €	6,00 €
Le Musée du Vitrail			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Droit d'entrée Musée du Vitrail / personne	Adulte	4,60 €	5,00 €
Droit d'entrée Musée du Vitrail / personne	Enfant	3,40 €	4,00 €
Spectacle des Cabotans			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Spectacle Cabotans groupe - Forfait pour - de 50 personnes	Adultes	425,00 €	425,00 €
Spectacle Cabotans groupe -à partir de 50 adultes / adulte supp	Adultes	8,50 €	8,50 €
Spectacle Cabotans groupe	Adulte supplémentaire	8,00 €	8,00 €
Spectacle Jeune public	Adulte supplémentaire	7,00 €	7,00 €
Spectacle Cabotans groupe - Forfait pour moins de 50 élèves	Maternelle et Primaire	175,00 €	175,00 €
Spectacle Cabotans groupe - forfait pour moins de 50 élèves	Collège - Lycée	225,00 €	225,00 €
Spectacle Cabotans groupe - à partir de 50 élèves / élève supplémentaire	Collège - Lycée	4,50 €	4,50 €
Spectacle Cabotans groupe - à partir de 50 élèves / élève supplémentaire	Maternelle et Primaire	3,50 €	3,50 €
Jardin Le Clos Alexandre			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Visite guidée - (entrée + visite guidée) 26 personnes minimum	Adulte	6,00 €	6,00 €
Visite guidée - (entrée + visite guidée) (entre 10 et 25 pers)	Adulte	7,50 €	7,50 €
Visite guidée du Jardin Le Clos Alexandre - Atelier de 45 minutes	Maternelle / Primaire	3,00 €	3,00 €
Visite libre du jardin pour les groupes - (10 pers minimum)	Adultes + enfants	3,00 €	3,00 €
Les Jardins de Cadichon			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Visite guidée (10 personnes minimum)	Adulte	4,00 €	4,50 €
Visite guidée (10 personnes minimum)	Enfant (5 à 10 ans)	2,50 €	3,00 €

Les Grottes de Naours	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Visite audio-guidée Grottes de Naours	Enfant (- 12 ans)	7,00 €	7,00 €
Visite audio-guidée Grottes de Naours	Adulte	9,00 €	9,00 €
Promenade en calèche			
Promenade en calèche	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Forfait de 30 minutes (groupe - de 20 personnes)	Adulte	110,00 €	120,00 €
Forfait d'1 heure (groupe - de 20 personnes)	Adulte	xx	160,00 €
Forfait de 30 minutes (groupe + de 20 personnes) /personne	Adulte	5,50 €	6,00 €
Forfait 45 minutes (groupe de + de 20 personnes) /personne	Adultes	8,00 €	9,00 €
Forfait de 60 minutes (+ de 16 personnes) /personne	Adulte	10,00 €	10,00 €
Promenade enfant 30 minutes (minimum 30 enfants)	Enfant	4,00 €	4,00 €
Promenade enfant 60 minutes (minimum 30 enfants)	Enfant	7,00 €	7,00 €
Les Hortillonnages			
Les Hortillonnages	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Visite des Hortillonnages – Barque de 11 + 1	Enfant 11/16 ans	50,00 €	52,00 €
Visite des Hortillonnages – Barque de 10 + 2	Enfant 4/10 ans	39,00 €	41,00 €
Visite des Hortillonnages – Barque de 12	Adulte	57,00 €	59,00 €
Le Château de Bertangles			
Le Château de Bertangles	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Visite guidée	Adulte	4,00 €	4,00 €
Visite guidée	Enfant	2,00 €	2,00 €
CIRQUE JULES VERNE			
CIRQUE JULES VERNE	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Spectacles programmés	adulte	12,00 €	12,00 €
Spectacles programmés	enfant	8,00 €	8,00 €
Spectacles programmés (groupe scolaire)	enfant	3,00 €	3,00 €
Visite Guidée Groupe et Professionnel Office de Tourisme			
Visite Guidée Groupe et Professionnel Office de Tourisme	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Visite guidée adulte - 2 Heures - 30 adultes maximum	Adulte	103,00 €	105,00 €
Visite guidée adulte – 2 Heures - 20 adultes maximum	Adulte	75,00 €	75,00 €
Visite guidée « forfait » - 30 adultes maximum	Adulte	75,00 €	75,00 €
Visite guidée supplément /personne supplémentaire	Adulte	4,00 €	4,00 €
Visite guidée scolaire – 2 Heures - 30 enfants max	Scolaire	73,00 €	73,00 €
Visite guidée scolaire – 2 Heures - second guide - 30 enfants maximum	Scolaire	67,00 €	67,00 €
Supplément dimanche et jours fériés, en langues étrangères et horaires tardifs / guide	Adulte et scolaire	26,00 €	26,00 €
Visite guidée – Heure supplémentaire	Adulte et scolaire	36,00 €	36,00 €
Visite guidée professionnel adulte + SLA - 2 heures - 30 personnes maximum	Adulte	93,00 €	95,00 €

Accompagnement de Visite	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Accompagnement de 6 heures avec 1 visite	tout public	175,00 €	175,00 €
Accompagnement de 6 heures avec 2 visites	tout public	248,00 €	248,00 €
Accompagnement de 8 heures avec 1 visite	tout public	202,00 €	202,00 €
Accompagnement de 8 heures avec 2 visites	tout public	254,00 €	254,00 €
PROGRAMMES SCOLAIRES			
PROGRAMMES SCOLAIRES	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Pierres et Jardins (Base 20 enfants minimum)	8/10 ans	9,50 €	xx
Pierres et Jardins (Base 30 enfants minimum)	8/10 ans	9,00 €	xx
Pierres et Jardins (Base 50 enfants minimum)	8/10 ans	8,00 €	xx
Pierres et Jardins (Base 20 enfants minimum)	11/16 ans	10,50 €	xx
Pierres et Jardins (Base 30 enfants minimum)	11/16 ans	10,50 €	xx
Pierres et Jardins (Base 50 enfants minimum)	11/16 ans	9,00 €	xx
PROGRAMMES SCOLAIRES			
PROGRAMMES SCOLAIRES	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Muches et Cabotans (Base 30 enfants minimum)	6/11 ans	14,00 €	xx
Muches et Cabotans (Base 50 enfants minimum)	6/11 ans	11,50 €	xx
Muches et Cabotans (Base 80 enfants minimum)	6/11 ans	11,00 €	xx
Muches et Cabotans (Base 30 enfants minimum)	12/16 ans	18,00 €	xx
Muches et Cabotans (Base 50 enfants minimum)	12/16 ans	14,50 €	xx
Muches et Cabotans (Base 80 enfants minimum)	12/16 ans	14,00 €	xx
PROGRAMMES SCOLAIRES			
PROGRAMMES SCOLAIRES	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Promenade dans le temps - option Samara - (20 enfants minimum)	6/18 ans	12,00 €	xx
Promenade dans le temps - option Samara - (40 enfants minimum)	6/18 ans	11,50 €	xx
Promenade dans le temps- option JASA- (20 enfants minimum)	6/18 ans	9,00 €	xx
Promenade dans le temps- option JASA- (40 enfants minimum)	6/18 ans	8,50 €	xx
PROGRAMMES SCOLAIRES			
PROGRAMMES SCOLAIRES	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
L'Environnement, ça s'apprend en forêt (journée élèves de la somme)	Cp au CM2	245,00 €	xx
L'Environnement, ça s'apprend en forêt (journée élèves hors somme)	Cp au CM2	272,00 €	xx
L'Environnement, ça s'apprend en forêt (demi-journée élèves hors somme)	Cp au CM2	170,00 €	xx
L'Environnement, ça s'apprend en forêt (demi-journée élèves somme)	Cp au CM2	157,00 €	xx
PROGRAMMES SCOLAIRES			
PROGRAMMES SCOLAIRES	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012

Sur les pas de saint Martin et de Jules Verne - Basse saison - (Base 15 enfants minimum)	6/11 ans	12,50 €	12,50 €
Sur les pas de saint Martin et de Jules Verne - Basse saison - (Base 25 enfants minimum)	6/11 ans	9,00 €	9,00 €
Sur les pas de saint Martin et de Jules Verne - Haute Saison - (15 enfants minimum)	6/11 ans	14,00 €	14,00 €
Sur les pas de saint Martin et de Jules Verne - Haute Saison - (25 enfants minimum)	6/11 ans	10,00 €	10,00 €
PROGRAMMES SCOLAIRES			
La nature dans la Ville Haute Saison - (Base 20 enfants minimum)	6/10 ans	8,50 €	9,00 €
La nature dans la Ville Haute Saison - (Base 40 enfants minimum)	6/10 ans	8,00 €	8,50 €
La nature dans la Ville Haute Saison - (Base 60 enfants minimum)	6/10 ans	7,00 €	7,50 €
La nature dans la Ville Haute Saison - (Base 20 enfants minimum)	11/16 ans	9,50 €	10,00 €
La nature dans la Ville Haute Saison - (Base 40 enfants minimum)	11/16 ans	9,00 €	9,50 €
La nature dans la Ville Haute Saison - (Base 60 enfants minimum)	11/16 ans	8,00 €	8,50 €
PROGRAMMES SCOLAIRES			
La nature dans la Ville Basse Saison - (Base 20 enfants minimum)	6/10 ans	7,50 €	8,00 €
La nature dans la Ville Basse Saison - (Base 40 enfants minimum)	6/10 ans	7,00 €	7,50 €
La nature dans la Ville Basse Saison - (Base 60 enfants minimum)	6/10 ans	6,00 €	6,50 €
La nature dans la Ville Basse Saison - (Base 20 enfants minimum)	11/16 ans	8,50 €	9,00 €
La nature dans la Ville Basse Saison - (Base 40 enfants minimum)	11/16 ans	8,00 €	8,50 €
La nature dans la Ville Basse Saison - (Base 60 enfants minimum)	11/16 ans	7,00 €	7,50 €
Frais de Dossier			
Frais de dossier journalier pour programme sur mesure	adultes	75,00 €	80,00 €
Frais de dossier - programmes scolaires	enfant	10,00 €	10,00 €
Frais de dossier - programmes scolaires	enfant	20,00 €	20,00 €
Frais de dossier - programmes scolaires	enfant	30,00 €	30,00 €
Frais de Dossier			
Mise à disposition de personnel - 8 h 00		- €	150,00 €
Mise à disposition de personnel - 4 h 00			80,00 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012

Des œuvres et des contes picards	Base 20	xx	44,00 €
Des œuvres et des contes picards	Base 25	xx	43,00 €
Des œuvres et des contes picards	Base 30	xx	43,00 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage en Pays Vert	Base 10	65,00 €	65,00 €
Voyage en Pays Vert	Base 15	53,00 €	55,00 €
Voyage en Pays Vert	Base 20	46,00 €	47,00 €
Voyage en Pays Vert	Base 25	43,00 €	45,00 €
Voyage en Pays Vert	Base 30/40/50	41,50 €	43,50 €
Voyage en Pays Vert	Base 100	38,00 €	38,00 €
Voyage en Pays Vert	Enfant	28,50 €	30,00 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage en Pays Vert	Base 10	60,50 €	60,50 €
Voyage en Pays Vert	Base 15	49,50 €	51,00 €
Voyage en Pays Vert	Base 20	42,50 €	43,50 €
Voyage en Pays Vert	Base 25	40,00 €	41,50 €
Voyage en Pays Vert	Base 30/40/50	38,50 €	40,50 €
Voyage en Pays Vert	Base 100	38,00 €	38,00 €
Voyage en Pays Vert	Enfant	28,50 €	30,00 €
Forfait Groupe - Programme sur mesure			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 20 personnes	51,50 €	52,00 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 25 personnes	49,50 €	50,50 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 30 personnes	47,50 €	49,00 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 100 personnes	46,00 €	46,50 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Enfant	35,50 €	36,00 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 20 personnes	47,00 €	48,00 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 25 personnes	46,00 €	46,50 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 30 personnes	44,00 €	45,50 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Base 100 personnes	42,00 €	42,50 €
Voyage en Pays Vert option Naours	Enfant	32,00 €	32,50 €
Forfait Groupe - Programme sur mesure			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 20 personnes	47,50 €	48,50 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 25 personnes	46,00 €	48,00 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 30 personnes	43,50 €	47,50 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 100 personnes	41,00 €	41,00 €

Voyage en Pays Vert option Caleche	Enfant	30,00 €	31,00 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 20 personnes	44,00 €	45,00 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 25 personnes	42,50 €	44,50 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 30 personnes	40,00 €	44,00 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Base 100 personnes	38,00 €	38,00 €
Voyage en Pays Vert option Caleche	Enfant	27,50 €	28,50 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Saint-Leu, au fil de l'eau, au fil du bois	Base 20	41,00 €	41,00 €
Saint-Leu, au fil de l'eau, au fil du bois	Base 25	40,50 €	40,50 €
Saint-Leu, au fil de l'eau, au fil du bois	Base 30	40,00 €	40,00 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Saint-Leu, au fil de l'eau, au fil du bois	Base 20	38,00 €	38,00 €
Saint-Leu, au fil de l'eau, au fil du bois	Base 25	37,50 €	37,50 €
Saint-Leu, au fil de l'eau, au fil du bois	Base 30	37,00 €	37,00 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 10	43,50 €	44,50 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 15	41,00 €	41,50 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 20	38,00 €	39,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 25	37,00 €	38,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 30	36,00 €	37,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 100	32,00 €	32,50 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Enfant	22,50 €	24,00 €
option calèche	adulte et enfant	5,50 €	6,00 €
option Maison Jules Verne et/ou accompagnement	adulte et enfant	6,00 €	6,00 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 10	40,00 €	41,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 15	38,00 €	38,50 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 20	35,00 €	36,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 25	34,00 €	35,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 30	33,50 €	34,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Base 100	30,00 €	30,00 €
Escapade Amiénoise - Formule courte sans option	Enfant	20,50 €	21,00 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012

Bienvenue chez Jules Verne	Base 10	xx	66,50 €
Bienvenue chez Jules Verne	Base 15	xx	54,50 €
Bienvenue chez Jules Verne	Base 20	xx	48,50 €
Bienvenue chez Jules Verne	Base 25	xx	45,00 €
Bienvenue chez Jules Verne	Base 30	xx	42,00 €
Bienvenue chez Jules Verne	Enfant	xx	29,00 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Bienvenue chez Jules Verne	Base 30	xx	40,00 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2011			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 10 personnes	66,50 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 15 personnes	54,50 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 20 personnes	48,50 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 25 personnes	45,00 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 30 personnes	42,00 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Enfant	28,50 €	xx
Forfait Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 10 personnes	63,50 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 15 personnes	51,00 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 20 personnes	44,50 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 25 personnes	41,50 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Base 30 personnes	40,00 €	xx
Lever de rideau chez Monsieur Verne	Enfant	28,00 €	xx
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 15	46,00 €	48,00 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 20	43,00 €	45,00 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 25	42,00 €	43,50 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 30	41,00 €	42,00 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 100	39,00 €	40,00 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Enfant	27,50 €	28,50 €
Forfait Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 10	44,50 €	45,50 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 15	42,50 €	44,50 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 20	40,50 €	42,00 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 25	40,00 €	40,50 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 30	38,50 €	39,00 €
Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Base 100	37,00 €	37,50 €

Jardins Secrets d'Amiens - Haute saison (1/04 au 30/09)	Enfant	28,00 €	29,00 €
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Les médiévales du jeudi	Base 10	46,50 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 15	40,00 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 20	38,50 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 25	38,00 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 30	37,50 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 100	33,00 €	xx
Les médiévales du jeudi	Enfant	24,00 €	xx
Forfait Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Les médiévales du jeudi	Base 10	43,00 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 20	35,50 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 25	35,00 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 30	34,50 €	xx
Les médiévales du jeudi	Base 100	30,50 €	xx
Les médiévales du jeudi	Enfant	22,50 €	xx
Forfait Groupe - Programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Les Parfums d'Hiver - Marché de Noël (sans option)	Base 15	33,50 €	33,50 €
Les Parfums d'Hiver - Marché de Noël (sans option)	Base 20	31,00 €	31,00 €
Les Parfums d'Hiver - Marché de Noël (sans option)	Base 25	29,50 €	29,50 €
Les Parfums d'Hiver - Marché de Noël (sans option)	Base 30	28,00 €	28,00 €
Les Parfums d'Hiver - Marché de Noël (sans option)	Base 100	27,00 €	27,00 €
Les Parfums d'Hiver - Marché de Noël (sans option)	enfant	16,00 €	16,00 €
option boisson chaude	adultes et enfant	2,00 €	2,00 €
option goûter	adultes et enfant	6,00 €	6,00 €
option cathédrale	adultes et enfant	xx	3,00 €
Séjour Groupe - programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Amiens, entre terre et mer 2 jours/1 nuit option baie de somme	Base 20	xx	187,00 €
Amiens, entre terre et mer 2 jours/1 nuit option baie de somme	Base 25	xx	180,00 €
Amiens, entre terre et mer 2 jours/1 nuit option baie de somme	Base 30	xx	177,00 €
Séjour Groupe - programme catalogue 2012			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Amiens, entre terre et mer 2 jours/1 nuit option circuit du souvenir	Base 20	xx	177,00 €
Amiens, entre terre et mer 2 jours/1 nuit option circuit du souvenir	Base 25	xx	170,00 €

Amiens, entre terre et mer 2 jours/1 nuit option circuit du souvenir	Base 30	xx	167,00 €
Séjour Groupe - programme catalogue 2011			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Amiens, haute en couleurs 2jours/1 nuit	Base 20 personnes	159,00 €	xx
Amiens, haute en couleurs 2jours/1 nuit	Base 25 personnes	155,00 €	xx
Amiens, haute en couleurs 2jours/1 nuit	Base 30 personnes	155,00 €	xx
Séjour Groupe - Tarif Professionnel			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Amiens, haute en couleurs 2jours/1 nuit	Base 25 personnes	143,00 €	xx
Amiens, haute en couleurs 2jours/1 nuit	Base 30 personnes	143,00 €	xx
Forfait Groupe - Tarif produit catalogue SLA			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Amiens insolite	Base 10	65,00 €	65,00 €
Amiens insolite	Base 15	53,00 €	53,00 €
Amiens insolite	Base 20	46,00 €	46,00 €
Amiens insolite	Base 25	43,00 €	44,50 €
Amiens insolite	Base 30	41,50 €	43,50 €
Amiens insolite	Base 100	38,00 €	38,00 €
Amiens insolite	Enfant	28,50 €	30,50 €
Forfait Groupe - Tarif produit catalogue SLA			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Amiens insolite - option Naours	Base 20	51,50 €	51,50 €
Amiens insolite - option Naours	Base 25	50,00 €	50,00 €
Amiens insolite - option Naours	Base 30	49,50 €	49,50 €
Amiens insolite - option Naours	Base 100	49,50 €	43,00 €
Amiens insolite - option Naours	Enfant	35,50 €	36,50 €
Forfait Groupe - Tarif produit catalogue SLA			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Voyage extraordinaire avec Jules Verne	Base 10	xx	48,50 €
Voyage extraordinaire avec Jules Verne	Base 15	xx	44,50 €
Voyage extraordinaire avec Jules Verne	Base 20	xx	43,50 €
Voyage extraordinaire avec Jules Verne	Base 25	xx	42,50 €
Voyage extraordinaire avec Jules Verne	Base 30	xx	42,00 €
Voyage extraordinaire avec Jules Verne	Enfant	xx	29,50 €
Forfait Groupe - Tarif produit catalogue SLA			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Au temps de Jules Verne	Base 10 personnes	60,00 €	xx
Au temps de Jules Verne	Base 15 personnes	48,00 €	xx
Au temps de Jules Verne	Base 20 personnes	43,00 €	xx
Au temps de Jules Verne	Base 25 personnes	42,50 €	xx

Au temps de Jules Verne	Base 30 personnes	42,00 €	xx
Au temps de Jules Verne	Enfant	28,50 €	xx
Forfait Groupe - Tarif produit catalogue SLA			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
La cathédrale en couleurs	Base 10	49,00 €	50,00 €
La cathédrale en couleurs	Base 15	40,00 €	41,00 €
La cathédrale en couleurs	Base 20	36,00 €	37,50 €
La cathédrale en couleurs	Base 25	35,50 €	36,50 €
La cathédrale en couleurs	Base 30	35,00 €	36,00 €
La cathédrale en couleurs	Base 100	33,00 €	33,50 €
La cathédrale en couleurs	Enfant	21,50 €	23,00 €
Taxe de Séjour			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Hébergement 4* / 4 épis / 4 clés	personne de + 16 ans	0,90 €	1,00 €
Hebergement 3* / 3 épis / 3 clés	personne de + 16 ans	0,70 €	0,80 €
Hébergement 2* / 2 épis / 2 clés	personne de + 16 ans	0,50 €	0,60 €
Hébergement 1* / 1 épi / 1 clé	personne de + 16 ans	0,30 €	0,40 €
Frais de participation au dépliant "plan guide"			
	Public Concerné	Tarif 2011	Tarif 2012
Chambres d'hôtes - Meublés - Gîtes	hébergeurs	69,00 €	69,00 €
Etablissements des rubriques Où manger / Où sortir	hébergeurs	69,00 €	69,00 €
Camping	hébergeurs	69,00 €	86,00 €
Auberge de jeunesse	hébergeurs	69,00 €	86,00 €
Non classé			
	Hôtelier	76,00 €	xx
Classé tourisme ou non avec – 15 chambres	Hôtelier	69,00 €	69,00 €
Classé tourisme ou non avec 16/25 chambres	Hôtelier	86,00 €	86,00 €
Classé tourisme ou non avec 26/35 chambres	Hôtelier	111,00 €	111,00 €
Classé tourisme ou non avec 36/50 chambres	Hôtelier	133,00 €	133,00 €
Classé tourisme ou non avec + 51 chambres	Hôtelier	152,00 €	152,00 €
Classé 1 étoile			
Classé 1 étoile avec 16/25 chambres	Hôtelier	99,00 €	86,00 €
Classé 1 étoile avec 26/35 chambres	Hôtelier	119,00 €	111,00 €
Classé 1 étoile avec 36/50 chambres	Hôtelier	144,00 €	131,00 €
Classé 1 étoile avec + de 51 chambres	Hôtelier	159,00 €	152,00 €
Classé 2 étoiles			
Classé 2 étoiles avec – de 15 chambres	Hôtelier	86,00 €	86,00 €
Classé 2 étoiles avec 16/25 chambres	Hôtelier	111,00 €	111,00 €
Classé 2 étoiles avec 26/35 chambres	Hôtelier	131,00 €	133,00 €
Classé 2 étoiles avec 36/50 chambres	Hôtelier	152,00 €	152,00 €
Classé 2 étoiles avec + de 51 chambres	Hôtelier	173,00 €	173,00 €
Classé 3 étoiles			
Classé 3 étoiles avec 36/50 chambres	Hôtelier	173,00 €	173,00 €

Classé 3 étoiles avec + de 51 chambres	Hôtelier	197,00 €	197,00 €
Classé 4 étoiles avec - de 15 chambres	Hôtelier	xx	131,00 €
Classé 4 étoiles avec + 16/25 chambres	Hôtelier	xx	152,00 €
Classé 4 étoiles avec 26/35 chambres	Hôtelier	xx	173,00 €
Classé 4 étoiles avec 36/50 chambres	Hôtelier	xx	197,00 €
Classé 4 étoiles avec + 51 chambres	Hôtelier	xx	207,00 €
Classé tourisme ou non avec – 15 chambres	Hôtelier	76,00 €	76,00 €
Classé tourisme ou non avec 16/25 chambres	Hôtelier	97,00 €	97,00 €
Classé tourisme ou non avec 26/35 chambres	Hôtelier	119,00 €	119,00 €
Classé tourisme ou non avec 36/50 chambres	Hôtelier	144,00 €	144,00 €
Classé tourisme ou non avec + 51 chambres	Hôtelier	164,00 €	164,00 €
Classé 1 étoile avec – de 15 chambres	Hôtelier	86,00 €	76,00 €
Classé 1 étoile avec 16/25 chambres	Hôtelier	111,00 €	97,00 €
Classé 1 étoile avec 26/35 chambres	Hôtelier	132,00 €	119,00 €
Classé 1 étoile avec 36/50 chambres	Hôtelier	152,00 €	144,00 €
Classé 1 étoile avec + de 51 chambres	Hôtelier	174,00 €	164,00 €
Classé 2 étoiles avec – de 15 chambres	Hôtelier	97,00 €	86,00 €
Classé 2 étoiles avec 16/25 chambres	Hôtelier	119,00 €	111,00 €
Classé 2 étoiles avec 26/35 chambres	Hôtelier	144,00 €	132,00 €
Classé 2 étoiles avec 36/50 chambres	Hôtelier	164,00 €	152,00 €
Classé 2 étoiles avec + de 51 chambres	Hôtelier	185,00 €	174,00 €
Classé 3 étoiles avec – de 15 chambres	Hôtelier	119,00 €	97,00 €
Classé 3 étoiles avec 16/25 chambres	Hôtelier	141,00 €	119,00 €
Classé 3 étoiles avec 26/35 chambres	Hôtelier	163,00 €	144,00 €
Classé 3 étoiles avec 36/50 chambres	Hôtelier	185,00 €	164,00 €
Classé 3 étoiles avec + de 51 chambres	Hôtelier	207,00 €	185,00 €
Classé 4 étoiles avec – de 15 chambres	Hôtelier	xx	119,00 €
Classé 4 étoiles avec 16/25 chambres	Hôtelier	xx	141,00 €
Classé 4 étoiles avec 26/35 chambres	Hôtelier	xx	163,00 €
Classé 4 étoiles avec 36/50 chambres	Hôtelier	xx	185,00 €
Classé 4 étoiles avec + de 51 chambres	Hôtelier	xx	207,00 €

Tarifs des ventes au comptoir :

--

ARTICLES	TARIF EN VIGUEUR cf. délibération du 19 mai 2011	NOUVEAU TARIF PROPOSE POUR PERIODE DE SOLDE (dates glissantes)	NOUVEAU TARIF PROPOSE POUR 2012
Affiche 30 x 40	12,50 €		
Affiche 40 x 60	22,50 €		
Affiche 50 x 70	36,00 €		
Affiches Amiens	3,00 €	1,50 €	
Affiches Amiens (lot de 4)	10,00 €	5,00 €	
Album à colorier	5,00 €		
Album Tintin "l'Etoile mystérieuse"	11,50 €		
Autocollant Blason Picardie	1,00 €		
Bière des Beffrois	3,00 €	2,50 €	
Bloc notes avec crayon	10,50 €		
Bonnet de Noël "parfums d'hiver"	4,00 €	2,00 €	
Bonnet polaire "parfums d'hiver"	9,00 €	8,00 €	
Broche "légumes"	8,00 €	6,40 €	
Calepin	7,60 €	6,00 €	
Carte illustrée Jean-Marc CABOCHE	2,60 €		
Carte randonnée	7,80 €	3,90 €	
Cartes de vœux (lot de 6)	3,10 €	2,20 €	
Cartes postales	0,40 €		
Cartes postales	0,80 €		
City Pass'	8,00 €		
City Pass' professionnel	6,10 €		
Collector Timbré Picardie 2009	7,90 €		
Couvre-selle de vélo	2,50 €		
Crayon de papier "parfums d'hiver"	1,50 €		
DVD sur les hortillonnages	16,00 €		
Echarpe en soie 1 des ateliers Toscan	49,00 €		
Echarpe en soie 2 des ateliers Toscan	45,00 €		
Echarpe en soie brochée au motif floral teint en bleu de waide 170 x 50	38,00 €		
Echarpe polaire "parfums d'hiver"	9,00 €	8,00 €	
Ecusson Amiens/Picardie	3,20 €		
Enveloppes	0,20 €		
Enveloppes pré-timbrées Hortillonnages	0,80 €		
Enveloppes pré-timbrées Jules Verne	0,90 €		
Essuie mains rond éponge teinte en bleu de waide	20,00 €		
Foulard en soie	25,00 €		
Foulard en soie 1 des ateliers Toscan	42,00 €		
Foulard en soie 2 des ateliers Toscan	39,00 €		
Gîtes de France	6,00 €		
Gourmandises en Somme	25,00 €		
Gravure 30x24 JM CABOCHE	10,50 €		
Gravure 45x32 JM CABOCHE	15,50 €		
Guide du Routard	11,90 €		

Guide MONUM	12,00 €		
Guide Nord/Sud Amiénois randonnée	5,00 €		
Guide Secret de la Picardie Editions Ouest France	13,00 €		
Guide vert	14,40 €		
Guides des Réderies	5,40 €		
Guides Randonnées	10,00 €		
Guides visite cathédrale 1h	4,90 €		
Hortillonnages d'Amiens	25,00 €		
Itinéraires de Découvertes La Picardie Editions Ouest France	15,90 €		
Je colorie la Picardie	4,90 €		
Jeu de cartes	7,00 €		
Jeu de société "Passion Picardie"	34,90 €		
La cuisine Picarde en 100 recettes Editions Ouest France	18,00 €		
Le Sentier Douanier de la Côte d'Opale à la baie de Somme - Editions Ouest France	15,90 €		
Lecteur MP3 sur les sites des champs de bataille	20,00 €		
Les cathédrales	5,00 €		
Les itinéraires en Somme	19,90 €		
Les stalles de la cathédrale	61,00 €		
Livre " Somme, racine et avenir"	39,00 €		
Livre "10 siècles d'histoire régionale"	5,90 €		
Livre "Aimer la cuisine en Picardie" Ouest France	15,00 €		
Livre "Amiens d'Antan" Editions HC	28,50 €		
Livre "Amiens et le Pays de Somme"	15,90 €		
Livre "Amiens Jardins"	39,00 €		
Livre "Amiens, l'Amiénois"	32,00 €		
Livre "Canal de la Somme"	30,00 €		
Livre "Cinéma en Picardie"	39,00 €		
Livre "Coup de coeur d'un photographe" Editions Delatre	23,00 €		
Livre "Eau et Lumière" en Pays de Somme Editions Airvey	20,00 €		
Livre "Grand René et le brochet fabuleux" Editions Librairie du Labyrinthe	13,00 €		
Livre "Grande Guerre" Editions Ouest France	5,00 €		
Livre "Jean-Pierre Facquier sculpteur et la marionnette Lafleur" Editions Librairie du Labyrinthe	13,00 €		
Livre "Jules Verne en 100 questions"	4,50 €		
Livre "La Bataille de la Somme, le sacrifice" Editions Un autre Reg'Art	18,50 €		
Livre "La picardie à tire d'aile"	30,00 €		
Livre "La Picardie d'Antan" Editions HC	28,50 €		

Livre "L'âme des maisons du Nord et de Picardie" Editions Ouest-France	18,00 €		
Livre "le petit futé"	7,00 €		
Livre "Les Amiénois de la terre et de l'eau" Editions Ema	29,90 €		
Livre "Maison Jules Verne"	15,00 €		
Livre "Nisso, d'une île à l'autre"	15,00 €		
Livre "Notre Dame d'Amiens au fil du regard"	30,00 €		
Livre "Notre Dame d'Amiens, la cathédrale"	40,00 €		
Livre "petit futé : 52 balades à vélo"	10,00 €		
Livre "Picardie, corps et âme"	25,00 €		
Livre "Quand les cathédrales étaient peintes"	13,50 €		
Livre "Que faire en Picardie"	13,50 €		
Livre "Sites de la Bataille de la Somme"	33,00 €		
Livre "Sur le chemin des abbayes.... à nos jours"	36,00 €		
Livre "Tilou dans l'Amiénois"	3,90 €		
Livre "Vies d'ici, Dury, portait d'un village de Picardie" Editions Pierre Bachelet	33,00 €		
Livre Amiens Picardie	4,00 €		
Livre Cathédrale Gothique	17,90 €		
Livre de poésies et d'aquarelles....hortillonnages	7,00 €		
Livre la Picardie	15,00 €		
Livre la Picardie à pied	14,20 €		
Livre rouge "Maison Jules Verne"	6,00 €		
Livre sur la cathédrale d'Amiens Editions La Nuée Bleue	79,00 €		
Livre Une pierre dans mon jardin, que cache la forêt !	15,00 €		
Livret Cathédrale Editions Gisserot	2,00 €		
Livret Cathédrale Editions Ouest France	5,50 €		
Lot écharpe, bonnets et gants "parfums d'hiver"	19,00 €		
Magnet 1	2,00 €		
Magnet 2	3,00 €		
Magnets KT	1,50 €		
Marque Page	1,60 €		
Marque Page 2	0,80 €		
Monnaie de Paris	2,00 €		
Multivues	1,60 €		
Parapluie	13,00 €		15,00 €
Pièce d'un écu	1,00 €		
Plan Blay	3,70 €		
Pochette	1,20 €	1,00 €	
Poncho	5,00 €		
Porte-clés	3,00 €	2,50 €	
Pot à crayons de couleur	5,10 €		
Produits dérivés 3 € "parfums d'hiver"	3,00 €	2,50 €	

Produits dérivés 5 € "parfums d'hiver"	5,00 €	4,50 €	
Recettes Picardie	4,60 €		
Roman Jules Verne "de la Terre à la Lune"	30,00 €		
Rondelle de vitrail	55,00 €		
Sac cabat	5,00 €		
Savon surgras à l'huile de waide	4,50 €		
Serviette d'invités	8,00 €		
Serviette invité + gant	15,00 €		
Stylo 1	5,10 €	4,00 €	
Stylo 2	2,10 €		
Tableau grand format de Vincent Thellier	140,00 €	126,00 €	
Tableau petit format de Vincent Thellier	33,00 €	30,00 €	
Tee-shirt	10,30 €	9,00 €	
Timbre Europe	tarif en vigueur		
Timbre Monde	tarif en vigueur		
Timbre tarif rapide	tarif en vigueur		
Topo guide Amiens	12,00 €		
Topo guide Côte Picarde/Baie de Somme/Vimeu	3,00 €		
LOCATION AUDIOGUIDES			
Location d'un seul audioguide	4,00 €		
Location de 2 à 14 audioguides	3,00 €		
Location de 15 audioguides et plus	2,50 €		
Location enfant (de 6 à 12 ans)	2,50 €		
Location pour les professionnels du tourisme	2,50 €		
Tarif unique de location par audioguide lors des journées du Patrimoine	2,50 €		
PASTILLES PERMETTANT L'ACCES A UN FORFAIT D'EAU ET D'ELECTRICITE			
Tarif destiné au plaisancier	8,00 €		2,00 €
Tarif spécifique professionnels et commerçants concernés	7,20 €		2,00 €
VISITE GUIDEE INDIVIDUELLE			
Tarif adulte	5,50 €		
Tarif réduit (familles nombreuses : adultes uniquement + agents travaillant à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole)	4,00 €		
Tarif enfant	3,00 €		
BILLETTERIE POUR LA VISITE GUIDEE DE LA VILLE EN CALECHE			
Tarif individuel adulte (à partir de 13 ans)	6,00 €		6,50 €

Tarif enfant (de 6 à 12 ans)	4,00 €	4,00 €
Tarif adultes (maxi 22 par calèche)	100,00 €	120,00 €
Tarif individuel adulte porteur du city pass	3,00 €	4,00 €
Tarif unique lors des journées de l'environnement	4,00 €	4,00 €
NOUVEAUTES		
Set de table	- €	0,05 €
Set de table (lot de 500)	- €	25,00 €
Edition guide vert "patrimoine mondial"	- €	13,90 €
Magnet Hortillonnages	- €	3,50 €
Livre "les secrets des beffrois" Edition la petite boîte	- €	4,50 €
Livre de poche "Meurtres à la Cathédrale" Edition Gallimard jeunesse	- €	6,10 €
Livre "Grand René et le brochet fabuleux" Editions Librairie du Labyrinthe	- €	13,00 €
Accroche-sac magnétique "Madame"	- €	6,00 €
Stylo 3	- €	1,50 €
Stylo 4	- €	2,50 €
Boucles d'oreilles - modèle 1	- €	25,00 €
Boucles d'oreilles - modèle 2	- €	30,00 €

Tarifs circuit touristique fluvial :

ARTICLES	TARIF EN VIGUEUR	NOUVEAU TARIF PROPOSE POUR 2012
BILLETTERIE POUR LES BATEAUX DE SAINT-LEU		
Individuels		
Tarif adulte (à partir de 17 ans)	5,00 €	5,00 €
Tarif réduit*	4,00 €	4,00 €
Tarif enfant (de 3 à 12 ans)	3,00 €	3,00 €
Tarif famille (2 adultes, 2 enfants)	14,00 €	14,00 €
Tarif pour les porteurs du city pass	2,50 €	2,50 €
Tarif pour les journées du patrimoine	- €	2,50 €
Groupes (sur réservation)		
Tarif adulte (maxi 10 par barque) prix par barque	45,00 €	46,00 €

Tarif adolescent (maxi 9 + 1 accompagnateur) prix par barque	35,00 €	36,00 €
Tarif enfant (- de 10 ans, maxi 8 + 2 accompagnateurs) prix par barque	30,00 €	31,00 €
* le tarif réduit est accordé aux bénéficiaires suivants sur présentation d'un justificatif : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, contrat aidé, guides conférenciers agréées par le Ministère de la Culture, abonnés du Musée de Picardie, familles nombreuses et agents d'Amiens Métropole.		

ADOPTE A L'UNANIMITE

70 – Questions orales.

70.1 – Vœu relatif au transport de déchets nucléaires.

Lyacout HAICHEUR donne lecture du vœu suivant

Le 24 novembre prochain, un train de déchets nucléaires allemands extrêmement dangereux quittera le terminal ferroviaire de Valognes dans la Manche à 14h20 pour rejoindre le centre de stockage temporaire de Gorleben en Allemagne. En France, il traversera de nombreuses agglomérations dont la nôtre. Le convoi traversera le centre ville d'Amiens pour se rendre à Longueau où il devrait s'arrêter avant de s'orienter vers l'itinéraire choisi soit vers le nord, soit vers Reims.

Le convoi sera composé de 11 conteneurs de type TN 85, également appelés CASTOR (CAsk for Storage and Transport Of Radioactive material) qui transportent des déchets vitrifiés, déchets de très haute activité, extrêmement dangereux issus du retraitement nucléaire usé. Il s'agit du dernier retour de déchets vitrifiés de très haute activité à destination de l'Allemagne. S'en suivra une série de retours de déchets dits "de moyenne activité" (MA).

Une fois de plus, nous ne pouvons que déplorer le manque d'information des habitants et des maires responsables de la sauvegarde la population.

Les élus d'Amiens métropole réunis le 17 novembre 2011 souhaitent :

- qu'une information transparente soit donnée aux élus et aux populations des communes situées dans un périmètre de 100 km autour du trajet du convoi ;*
- que les moyens de prévention contre toute forme d'attaque ou d'avarie du convoi soient communiqués aux élus des territoires traversés par le convoi ainsi que les dispositifs de protection, voire d'évacuation, prévus en cas d'accident majeur ;*
- que le passage du convoi se fasse en dehors des horaires de circulation des trains de voyageurs.*

OBSERVATIONS :

Se sont abstenus : MM Dominique CAPART, Alain PICOT, Maurice NAVARRE, Bernard SAVREUX

M François COSSERAT n'a pas pris part au vote
Ont voté contre : MM Michel DOBREMELLE, Didier BRASSART, Daniel ALLARD
Laurent CUVILLIERS, Gérard GERIN, et Daniel PARISOT.

ADOpte

La séance est levée à 22 H 20

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name 'Gilles DEMAILLY'.

Gilles DEMAILLY